



HAL
open science

Expressions spécifiques désignant des comportements dans le roman policier

Anna Tapek

► **To cite this version:**

Anna Tapek. Expressions spécifiques désignant des comportements dans le roman policier. Sciences de l'Homme et Société. 2016. dumas-01368226

HAL Id: dumas-01368226

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01368226>

Submitted on 19 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Expressions spécifiques désignant des comportements dans le roman policier

TAPEK

Anna

Sous la direction de Mme Iva Novakova

Laboratoire : LIDILEM

UFR LLASIC

Département des Sciences du Langage et Français Langue Étrangère

Mémoire de master 2 recherche - 30 crédits - Mention Sciences du Langage

Spécialité: Linguistique

Année universitaire 2015-2016



Expressions spécifiques désignant des comportements dans le roman policier

TAPEK

Anna

Sous la direction de Mme Iva Novakova

Laboratoire : LIDILEM

UFR LLASIC

Département des Sciences du Langage et Français Langue Étrangère

Mémoire de master 2 recherche - 30 crédits - Mention Sciences du Langage

Spécialité: Linguistique

Année universitaire 2015-2016

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Madame Iva Novakova, la directrice de mon mémoire. Elle m'a donnée des commentaires précieux tout au long de la rédaction de ce travail. Je la remercie de m'avoir guidée, orientée, aidée et conseillée.

Je remercie chaleureusement mes parents et mon frère pour leur encouragement et leur soutien inconditionnel.

Mes sincères remerciements vont aussi à mes amis qui m'ont soutenue au cours de ce travail.

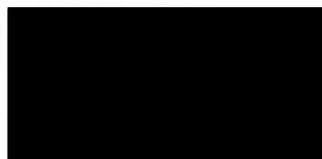
DÉCLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : TAPEX

PRENOM : ANNA

DATE : 04 / 07 / 2016



Sommaire

Introduction	7
Partie 1 - Cadre théorique.....	9
CHAPITRE 1. LA NOTION D'UNITE POLYLEXICALE	10
CHAPITRE 2. LA NOTION DE COLLOCATION	15
CHAPITRE 3. LA NOTION DE COLLIGATION	22
CHAPITRE 4. LA NOTION DE MOTIF.....	25
CHAPITRE 5. LA NOTION DE PATRON LEXICO-SYNTAXIQUE	32
Partie 2 - Corpus et méthodologie d'extraction des données	36
CHAPITRE 6. LE CORPUS.....	37
CHAPITRE 7. LA METHODOLOGIE DE LA COLLECTE DES DONNEES ET DE L'ANALYSE.....	39
Partie 3 - Les résultats et l'analyse des constructions	44
CHAPITRE 8. LES EXPRESSIONS <i>LANCER UN REGARD</i> ET <i>JETER UN REGARD</i>	45
1. L'ANALYSE DE L'EXPRESSION LANCER UN REGARD	45
2. LES VARIATIONS AU SEIN DE L'EXPRESSION	49
3. L'EXPRESSION JETER UN REGARD	55
4. « LANCER UN REGARD » COMME MOTIF	56
CHAPITRE 9. L'EXPRESSION <i>HOCHER LA TETE</i>	58
1. L'ANALYSE DE L'EXPRESSION HOCHER LA TETE.....	58
2. LES VARIATIONS AU SEIN DE L'EXPRESSION	61
3. HOCHER LA TETE COMME MOTIF	67
CHAPITRE 10. L'EXPRESSION <i>HAUSSER LES EPAULES</i>	69
1. L'ANALYSE DE L'EXPRESSION HAUSSER LES EPAULES	69
2. LES VARIATIONS AU SEIN DE L'EXPRESSION HAUSSER LES EPAULES	72
3. HAUSSER LES EPAULES COMME MOTIF	75
Conclusion.....	76

Introduction

Le présent mémoire s'inscrit dans la continuité des travaux effectués par le laboratoire LIDILEM (Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles) de l'Université Grenoble-Alpes sur la phraséologie stéréotypée dans les textes modernes et anciens, dans le cadre du projet AGIR PHRASEOTEXT. Le corpus d'interrogation est constitué de textes littéraires français contemporains et partitionné en plusieurs sous ensembles (dont le sous-genre: le roman policier). Grâce à l'outil d'extraction des unités polylexicales récurrentes dans différents sous-genres, le *Lexicoscope*, nous aurons la possibilité d'étudier les profils combinatoires des expressions complexes sur le plan linguistique et stylistique.

Le *Lexicoscope* est un outil gratuit d'exploration de textes. L'utilisateur de ce logiciel, a accès aux données brutes (les textes des corpus, sous forme de concordance) et à des informations statistiques qui concernent la cooccurrence. Le *Lexicoscope* nous permettra d'étudier des expressions spécifiques pour le sous-genre policier.

Le roman policier est né au XIX^e siècle, inspiré de faits divers, très présents dans la presse. En 1929, Régis Messac définit le roman policier comme « un récit consacré avant tout à la découverte méthodique et graduelle, par des moyens rationnels, des circonstances exactes d'un événement mystérieux ». Le roman policier est un récit narratif dont la trame est constituée par l'élucidation d'un crime. Le drame est fondé sur une intrigue et sur une recherche des preuves, le plus souvent par une enquête policière ou par une enquête menée par un détective privé. Au sein du roman policier, nous trouvons six invariants: le crime, le mobile, le coupable, la victime, le mode opératoire et l'enquête.

L'objectif de ce travail de recherche est l'étude des expressions spécifiques qui désignent les comportements dans le roman policier contemporain en langue française. Du point de vue méthodologique, nous avons procédé par étapes: d'abord nous avons étudié quelques notions en phraséologie qui nous permettront d'effectuer le travail de classification des unités lexicales.

Ensuite, à partir du fichier Excel du POL, nous avons relevé les constructions désignant les comportements spécifiques. Dans le cadre de présent travail, nous étudierons les expressions: *lancer un regard, jeter un regard, hocher la tête et hausser les épaules*.

Notre mémoire se construit selon le plan suivant: dans la première partie de notre travail, nous aborderons quelques notions importantes pour l'étude des expressions extraites automatiquement. Notre analyse sera menée dans l'optique des expressions telles que: l'unité polylexicale, la collocation, la collocation grammaticale, la colligation, le patron lexico-syntaxique, la prosodie sémantique, et enfin, le motif.

Puis, dans la deuxième partie, nous allons éclaircir le concept du *lexicogramme*, ainsi que présenter notre méthodologie de travail. Les textes constituant notre corpus et la méthode de l'extraction des données seront également présentés.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse des résultats obtenus. Nous allons examiner quatre expressions désignant les comportements spécifiques, *lancer un regard* en comparaison avec *jeter un regard*, *hocher la tête* et *hausser les épaules*. Nous allons aborder l'aspect quantitatif - nous indiquerons le nombre d'occurrences de chaque expression et la dispersion chez de différents auteurs, de même que l'aspect qualitatif - nous essayerons de mener l'analyse sur les niveaux sémantique, syntaxique et discursif.

Partie 1

-

Cadre théorique

Chapitre 1. La notion d'unité polylexicale

Pour notre travail sur les expressions désignant les comportements spécifiques dans le roman policier, il nous faut aborder les définitions de quelques notions sur lesquelles nous allons nous baser pendant l'analyse. Ces notions sont importantes, parce qu'elles nous permettront de classer les expressions. Ce chapitre est consacré à la définition de la notion d'unité polylexicale.

Une **unité polylexicale** est un terme qui correspond à de nombreux phénomènes linguistiques tels que les noms composés (*appareil photo*), les expressions idiomatiques (*payer les yeux de la tête*), les expressions figées (*a priori*), les constructions à verbe support (*rendre visite*), etc. (Ramisch, 2012). Il fallait dire qu'il n'existe pas de définition simple, unique et universelle pour le terme unité polylexicale. Ce terme peut être défini de plusieurs manières, par exemple « une unité syntaxique et sémantique dont le sens exact ou la connotation ne peuvent pas être dérivés directement et sans ambiguïté du sens ou de la connotation de ses composantes » (Choueka, 1988, cité par Ramisch 2012) ou bien une « combinaison arbitraire et récurrente de mots » (Smadja, 1993, cité par Ramisch 2012) ou simplement comme une « interprétation idiosyncrasique qui dépasse la limite du mot (ou les espaces) » (Sag et coll., 2002, cité par Ramisch 2012), avec la propriété qu'elle « doit être répertoriée dans un lexique » (Evert, 2004 : 17, cité par Ramisch 2012). Au sein des unités polylexicales (UP), les mots ont tendance à s'attirer mutuellement. Ce phénomène relève à la fois de la grammaire et du lexique (Ramisch, 2012).

La multitude de classements des unités polylexicales proposée dans la littérature linguistique pourrait s'expliquer par le fait que les paramètres qui régissent la nature des unités polylexicales et leur fonctionnement sont nombreux. C'est la priorité donnée à l'un ou à plusieurs de ces paramètres qui va moduler le classement (par exemple: la fréquence, le figement, l'opacité sémantique). Dans le cadre de classification, ces propriétés sont analysées selon des critères qui régissent le classement (Pecman, 2004).

Prenons en considération les principaux paramètres qui régissent la nature des unités polylexicales.

Tout d'abord, pour identifier des unités polylexicales nous prenons en compte la *fréquence* d'apparition d'une combinaison de mots. C'est un paramètre très souvent évoqué par les chercheurs en lien avec la problématique des unités polylexicales. Il existe différents logiciels informatiques qui nous permettent de classer les unités polylexicales

selon leur fréquence. L'un de ces logiciels est le *Lexicoscope*. Grâce à ces logiciels, le paramètre de la *fréquence* est exploité pour la reconnaissance automatique. Le calcul de la fréquence relève de la statistique lexicale. Il est aussi lié au processus d'élaboration et d'exploitation des corpus textuels. Les unités polylexicales sont des constructions qui ont une fréquence « *significantive* » (souvent décrite comme haute, moyenne ou basse/ ou bien forte, moyenne ou faible) contrairement aux constructions libres ayant une fréquence nulle (Pecman, 2004).

En ce qui concerne des outils informatiques, Kraif & Diwersy (2012) ont développé des outils et des méthodes qui permettent l'extraction, la visualisation et la comparaison des profils combinatoires pour des expressions simples et complexes. Pour caractériser le profil combinatoire d'une entrée, ils utilisent la notion de lexicogramme, qui a été introduite par M. Tournier (1998). Il s'agit, en effet, d'établir pour un pivot donné, la liste de ses cooccurrences qui sont les plus fréquentes, à gauche et à droite, au moyen d'extraction des fréquences de cooccurrence et en calculant des mesures d'association statistique. Les auteurs proposent aussi une caractérisation flexible de l'espace de cooccurrence, qui conditionne les points de rencontre entre pivot et collocatifs, ainsi que la manière de les dénombrer.

Kraif et Diwersy ont élaboré une indexation multiniveaux, sous la forme de hachages sérialisés. Ainsi, chaque forme pointe vers l'ensemble des lemmes correspondants ; chaque lemme pointe vers l'ensemble de catégories possibles (dans le corpus); chaque lemme-catégorie pointe vers l'ensemble des traits associés (dans le corpus); chaque lemme-catégorie-traits pointe vers un ensemble des relations associées; chaque lemme-catégorie-traits-relation pointe vers un ensemble de paires (collocatif, fréquence). Les expressions régulières liées aux contraintes portant sur les catégories, traits et relations sont appliquées lors du parcours de l'index¹.

Revenons aux critères permettant d'identifier les UP. Un deuxième critère c'est le critère du *figement*. *Le figement* est une de propriétés les plus souvent évoquées pour décrire les unités polylexicales par rapport aux autres éléments lexicaux de la langue. Les constructions figées n'admettent pas de transformations syntaxiques, comparées aux constructions non figées qui acceptent les transformations sans aucune difficulté (p.ex *cordon bleu*, **cordon vert*, **le bleu de cordon*; *une voiture bleue*, *une voiture verte*)

¹ Kraif O. & Diwersy S. (2012).

Puis, un autre critère qui fonctionne de manière conjointe au critère du *figement*, c'est la *substituabilité*. Il y a des combinaisons de mots ou nous ne pouvons pas substituer un des éléments sans changer le sens global de l'expression (*cochon d'Inde*), et des suites des mots ou le sens de l'ensemble change en fonction du sémantisme particulier de l'élément qui a été substitué (*gros/ grand cochon*). Dans le domaine de phraséologie, la substitution est liée à la question de la variation. Cela nous permet d'expliquer le comportement des suites antonymiques, des suites impliquant les différents registres de langue ou des suites qui font appel à divers usages régionaux.

Il faudrait évoquer aussi le critère *d'opacité sémantique*. Généralement, il y a deux types d'unités polylexicales: les unités polylexicales dont le sens est compositionnel, cela veut dire qu'il peut être déduit grâce au sens contenu dans chacun des éléments composant une unité (*effacer le tableau*) et les unités dont le sens n'est pas calculable (*les carottes sont cuites*). Le premier groupe est qualifié comme sémantiquement transparents, le deuxième comme sémantiquement opaques. D'après G. Gross (1996), une unité polylexicale a un sens compositionnel si la signification de toute la suite est la somme de chacun des éléments pris individuellement (*machine à écrire*). Le critère de compositionnalité met en évidence un problème pour le traitement des unités polylexicales. La distinction entre une unité opaque et une unité transparente peut donner lieu à des évaluations au centre desquelles se trouvent les questions de compétence linguistique et de statut natif ou non natif du locuteur².

Quant à la *motivation*, certains phraséologues trouvent que les locuteurs natifs sont capables d'expliquer l'origine ou la motivation d'une unité polylexicale (*virage en épingle à cheveux*). La capacité de reconnaître la motivation d'une expression polylexicale repose non seulement sur l'intuition des locuteurs, mais aussi sur leur statut, leur origine socioculturelle, leur âge.

Un type de classification qui est très souvent pratiqué dans les études en phraséologie, c'est le classement selon la *structure syntaxique* de différents composants des UP. Les différents moules syntaxiques et leur identification permettent de former les constructions composées de différents catégories, par exemple: **V + N** (*fumer la pipe*); **V + prép.** (*commencer à*); **N + prép + N** (*patience d'ange, moulin à paroles*); **N + Adj** (*peur bleue*); **Adv+Adj** (*bien portant*).

² Pecman M. (2004).

Il faudrait ajouter aussi le critère fonctionnel qui permet d'analyser les UP non seulement sur le plan syntaxique, mais aussi sémantique parce qu'il est lié directement au rôle des unités polylexicales dans la phrase.

Selon Pecman, un autre classement possible, c'est le classement des unités phraséologiques selon leur contenu sémantique (onomasiologie). Par exemple:

- temps - *à la nuit tombante*;
- proximité - *à proximité de*;
- attitude - *avoir le cœur sur la main*;
- vitesse - *prendre de la vitesse*;
- danger - *mettre quelqu'un en danger*.

Puis, il est possible d'utiliser la force illocutoire des unités polylexicales afin de les classer selon leurs différentes valeurs sémantico-pragmatiques. Un exemple des classes sémantico-pragmatiques possibles est le suivant:

- valeur modale - *comme tout le monde le sait*;
- valeur informationnelle - *à vendre*;
- valeur discursive - *en parlant de*.

D'après Pecman, un autre critère possible, c'est le critère d'étymologie. Une telle classification consiste à définir l'origine des unités polylexicales (historique, géographique ou chronologique). Un exemple de classement fonde sur ce critère:

- mythologique - *un travail de titan*;
- historique - *franchir le Rubicon*;
- antique - *tous les chemins mènent à Rome*;
- populaire - *à cheval donné on ne regarde pas les dents*;

Tout compte fait, nous pouvons constater que l'application de chaque critère nous permet de mieux comprendre des phénomènes collocatifs. Il faut choisir les critères les

plus adéquats pour l'objectif de la recherche. Malgré les multiples critères qui régissent la typologie des unités polylexicales, il est possible de dégager un modèle dominant qui semble être utilisé par la plupart de phraséologues³. Comme le montre Pecman (2004), ce modèle repose sur le principe du continuum : à un extrême du continuum nous trouvons les *idiomes* et à l'autre les *combinaisons libres*. Entre les deux, se trouvent les *idiomes figuratifs* et les *collocations restrictives*. Ce modèle est proposé, à quelques nuances près, par des linguistes comme Howarth (1966, 1998), Cowie (1998), Mel'čuk (1993, 1998).

← Idiome (pur)	Idiome figuratif	Collocation restrictive	Combinaison libre →
to blow the gaff it is raining cats and dogs to have a frog in one's throat	to blow your own trumpet to make a U-turn to blow off steam	to blow a fuse to run a deficit to pay attention	to put on a hat /a pullover/a coat /shoes/make up/...
il pleut des cordes vendre la mèche tous les 36 du mois	tomber à l'eau avoir les jetons c'est dans la poche	faire attention manger un morceau rater l'avion	mettre des bottes /une écharpe/des lunettes /une veste/...

Figure 1 : Modèle dominant dans la classification des UP⁴

³ Pecman M. (2004)

⁴ Pecman M. (2004 :142)

Chapitre 2. La notion de collocation

Le domaine de la phraséologie repose sur plusieurs notions très importants, plus ou moins étudiées et développées par les chercheurs. Une des notions qui sont à la base du domaine de la phraséologie est la notion de **collocation**. Il existe plusieurs définitions de ce terme. Dans cette section, nous allons essayer d'évoquer la genèse de la notion et les plus importantes définitions du terme.

Dans chaque langue, il existe des mots qui tendent à apparaître ensemble et qui sont souvent appelés collocations par des phraséologues. Ils s'opposent aux expressions complètement figées, pour lesquelles nous avons beaucoup de mal à prédire le sens. Parfois, un locuteur non natif n'est pas capable de prédire le sens d'une telle expression. Par ailleurs, les collocations s'opposent à des suites complètement libres, dont le sens est analysable et prédictible.

L'origine du concept de collocation remonte aux années 1900. Déjà en 1909, Charles Bally a développé l'idée qu'il existe *des séries figées*. Il distingue deux types de *locutions phraséologiques*:

- *des unités phraséologiques*, qui sont indécomposables et se caractérisent par la non-compositionnalité sémantique, (ex. *broyeur de noir*, *cordon bleu*)
- *des séries phraséologiques* dont les éléments conservent leur autonomie, mais qui présentent des « affinités » et pour lesquelles les prototypes sont les *séries d'intensité (diamétralement opposé)* ou les *périphrases verbales (remporter une victoire)*⁵.

Le concept de Bally renvoie à celui de phrase ou de syntagme verbal, nominal, adjectival ou adverbial, dont la combinatoire syntaxique n'est pas libre et le sens peut être opaque (Lépinette, 2013). Il constate qu'entre les extrêmes se placent des groupes intermédiaires de figement. Ses exemples, comme *grièvement blessé* ou *gravement malade* montrent, que les adverbes ne sont pas facilement interchangeables (Tutin & Grossmann, 2002).

⁵ Tutin A. & Legallois D. (2013)

Entre les extrêmes (groupements passagers et unités indécomposables) se placent des groupes intermédiaires appelés séries phraséologiques (p.ex. les séries d'intensité ou les périphrases verbales (Bally, 1909 : 66).

« Il y a série ou groupement usuel lorsque les éléments du groupe conservent leur autonomie, tout en laissant voir une affinité évidente qui les rapproche, de sorte que l'ensemble présente des contours arrêtés et donne l'impression du « déjà vu » (Bally, 1909 : 70, cité par Tutin & Legallois, 2013).

Le terme de collocation naît dans le terreau de la didactique du lexique (Palmer, 1933, cité par Tutin, 2013) et est rapidement adopté avec une acception plus large dans les modèles fonctionnels anglais.

La collocation est considérée comme un principe de cooccurrence lexicale. D'abord, elle a été définie par Firth comme une attraction mutuelle entre des mots. Il n'a pas pris en compte l'ordre des mots ni leur proximité:

Collocations of a given word are statements of the habitual or customary places of that word in collocational order but not in other contextual order and emphatically not in any grammatical order. The collocation of a word or a 'piece' is not to be regarded as mere juxtaposition, it is an order of mutual expectancy. (Firth, 1957, p.12.)⁶

Cette conception de collocation, introduite par J. Firth en 1957 a été reprise par les autres représentants de l'école britannique comme M. A. K. Halliday et J. Sinclair. Halliday & Hassan (1976) constatent que si une paire d'éléments a une tendance à partager le même environnement (par exemple: *rire - blague, malade - médecin; juge - tribunal*) et à apparaître en collocation l'un avec l'autre, ils ont un effet cohésif. En général, n'importe quelle paire d'éléments lexicaux ayant tendance à apparaître dans les mêmes contextes générera une force cohésive.

Chez Jespersen, la collocation s'emploie comme suite ou ordre marqué de mots, ou comme organisation syntaxique particulière (Legallois, 2012). Cela relève d'une conception ouvertement grammaticale, en termes fonctionnels de combinatoire, non pas en termes de nature de mots.

⁶ Gledhill C. & Frath P. (2007)

And all the air a solemn stillness holds, [...] it does not matter much, for the ultimate understanding of the line must be exactly the same whether the air holds stillness or stillness holds the air. In ordinary language we may find similar collocations, but it is worth saying with some emphasis that there can never be any doubt as to which is the subject and which the object (O. Jespersen, 1922 : 345) .

Cet exemple met en jeu des fonctions syntaxiques et non pas des mots grammaticaux.

In English *scarcely any*, *scarcely ever* is generally preferred to the combinations *almost no*, *almost never* [...]. *Little and few* are also incomplete negatives: note the frequent collocation with *no*: *there is little or no danger* (O. Jespersen, 1917 : 39-40).

Une autre acception du terme collocation chez Jespersen, porte sur la combinaison d'unités grammaticales. Ici, le mot collocation désigne une association d'éléments grammaticaux, remarquée en raison de sa fréquence. Ce terme désigne donc chez Jespersen non seulement les associations entre mots grammaticaux et lexicaux, mais aussi les places ou l'ordre des éléments dans une proposition. Cette dernière acception relève de la colligation (Legallois, 2012).

Par ailleurs, John Sinclair (1991), définit la notion de collocation dans le cadre de la linguistique de corpus. Il défend l'idée d'*idiom principle* (d'un principe phraséologique de la langue), selon lequel les locuteurs sélectionnent des pans de la langue préconstruits, qui intègrent à la fois lexicale et grammaticale. Afin d'expliquer l'existence de formulations qui sont nouvelles, Sinclair postule un choix ouvert, une dimension dans laquelle chaque choix lexical mène à une série restreinte de nouvelles constructions grammaticales⁷ :

This is a way of seeing language text as the result of a very large number of complex choices. At each point where a unit is completed (a word, a phrase or clause), a large range of choice opens up and the only constraint is grammaticality. (Sinclair 1991 : 109).

⁷ Gledhill C. & Frath P. (2007).

D'après Sinclair, les deux principes opèrent en parallèle, mais sont essentiellement contradictoires :

For normal texts we can put forward the proposal that the first mode to be applied is the idiom principle [...] The open-choice analysis could be imagined as an analytical process which goes on in principle all the time, but whose results are only intermittently called for. (Sinclair 1991 :114).

Néanmoins, dans une perspective lexico-grammaticale, les contraintes de *grammaticalité* sur le choix ouvert et les contraintes qui régissent le principe idiomatique sont les mêmes. Ainsi, il n'existe pas de choix qui soit véritablement ouvert et il faut constater que tout mot entre dans des relations lexico-grammaticales (Gledhill & Frath, 2007).

Prenons en considération le critère *de fréquence collocationnelle* de Sinclair (1991). La phraséologie statistique s'occupe des unités polylexicales, même les moins contraintes, qui sont repérables grâce à leur fréquence de cooccurrence. Du point de vue des affinités catégorielles et des relations syntaxiques qu'entretiennent les termes en présence, mais aussi du point de vue des affinités lexico-sémantiques de ces termes, la fréquence est reconnue comme un indice extrêmement révélateur du figement langagier (Bolly, 2011)

Dans les récentes études sur les collocations, nous pouvons distinguer deux approches majeures: fonctionnelle et statistique.

L'approche fonctionnelle s'intéresse aux unités caractéristiques du point de vue du degré de figement sémantique (selon des critères linguistiques). Selon cette approche, une collocation se définit comme une séquence polylexicale dont les constituants entretiennent une relation lexicalement contrainte, mais ils conservent, en même temps, leur caractère compositionnel et leur contenu catégoriel propres. Dans sa définition fonctionnelle, la collocation est composée d'une base et d'un collocatif. Le collocatif est sémantiquement contraint et sélectionné par la base.

Dans la tradition continentale, **la collocation lexicale** est décrite comme une expression binaire (Hausmann 1989; Heid 1994; Mel'čuk 1998; cités par Tutin 2013). Cette binarité se réfère à deux aspects - une binarité catégorielle (qui associe deux types de constituants; dans la plupart de cas des unités lexicales) et une binarité fonctionnelle (qui

révèle un fonctionnement dissymétrique, antagonique entre deux éléments). A. Tutin (2013) propose une reformulation du critère de binarité catégorielle, elle le reformule comme suit: « La collocation met en jeu une unité lexicale simple ou complexe en relation syntaxique avec un constituant linguistique ». Quant à la binarité fonctionnelle, les définitions précisent que les deux éléments ont des statuts différents. *La base* conserve son sens habituel. *Le collocatif* est « sémiotiquement dépendant, et choisi en fonction de la base » (Hausmann, 2007; 122-123; cité par Tutin 2013). Le collocatif peut prendre différents sens en fonction du contexte (*peur bleue* vs. **crainte bleue*). Le deuxième élément de la structure (le collocatif) est le plus inattendu, le plus idiomatique, et, au cas où l'expression est compositionnelle, nous pouvons retrouver souvent une restriction sémantique ou/et lexicale sur cet élément. A. Tutin considère que cette dissymétrie est liée à la structure sémantique de la collocation qui « s'analyse comme l'association d'un prédicat, le collocatif associé à un argument plus stable sur le plan lexical et sémantique, la base ».

De ce point de vue, la collocation est une expression récurrente et est opposée à la notion de **colligation**, qui renvoie principalement à l'environnement grammatical privilégié du mot (Tutin & Legalois, 2013).

En ce qui concerne l'approche statistique, elle est centrée sur l'étude des unités polylexicales qui se caractérisent au minimum par une attraction lexico-grammaticale entre unités (selon des critères de récurrence et de cooccurrence)⁸. Ainsi, une collocation est une cooccurrence statistiquement significative. Ses constituants maintiennent une relation lexicale qui est strictement contrainte et mesurée sur le plan d'association lexicale. La mesure d'association lexicale se fonde base sur le calcul de la fréquence des unités prises isolément et de leur fréquence de coapparition, tenant compte de la longueur des textes où ils apparaissent ensemble.

Comme l'affirment (Francois & Manguin, 2006, cité par Bolly, 2011), dans une collocation au sens statistique, « le statut sémantique des coconstituants ne fait pas l'objet d'hypothèses *a priori*, on se contente d'observer une cooccurrence préférentielle ». Les collocations statistiques se distinguent par leur inscription dans « un continuum de figement syntaxique et d'accession au statut de polylexème » et par le fait que « deux mots peuvent entretenir une collocation à distance ».

⁸ Bolly C. (2011).

Selon Tutin & Grossman (2002), dans la communauté des lexicologues et des lexicographes, la conception étroite – la collocation est une cooccurrence lexicale privilégiée de deux éléments linguistiques entretenant une relation syntaxique – est largement privilégiée. Cette définition prend sa source dans les études théoriques en lexicologie (Cruse 1986) et en lexicographie théorique (Mel'čuk 1994 ; Haussman 1989).

Quand nous parlons de la notion de collocation, nous parlons de plusieurs critères qui la fondent (Tutin & Grossmann 2002 : 3-4):

- l'aspect arbitraire (la non-prédictibilité) de l'association lexicale (*appétit d'ogre* ou *faim de loup* (vs. ?*appétit de loup* et ?*faim d'ogre*));
- la transparence et le non-figement sémantiques de la collocation (*célibataire endurci*, *feuilleter un livre*);
- le caractère binaire de la collocation (*avoir peur*, *peur bleue*, *colère noire*, *cordon-bleu*);
- la dissymétrie des composants de la collocation (un élément conserve son sens habituel - la base, l'autre - collocatif dépend du premier: par exemple: *peur bleue*, *colère noire*);
- la notion de cooccurrence restreinte, de sélection lexicale (la base impose la sélection du collocatif; par exemple *peur bleue*; *bleue* prend la fonction d'intensification).

Selon Tutin & Grossman (2002), ces cinq paramètres caractérisent des collocations prototypiques (comme *célibataire endurci*), mais n'englobent pas des expressions non transparentes comme *peur bleue*, alors, ils proposent une autre définition:

Une collocation est l'association d'une lexie (mot simple ou phrasème) L et d'un constituant C (généralement une lexie, mais parfois un syntagme par exemple *à couper au couteau* dans *un brouillard à couper au couteau*) entretenant une relation syntaxique telle que :

- C (le collocatif) est sélectionné en production pour exprimer un sens donné en cooccurrence avec L (la base).
- Le sens de L est habituel. (Tutin & Grossmann 2002 : 5)

En ce qui concerne le niveau sémantique, il convient de distinguer entre collocations opaques (dont on ne peut interpréter directement le sens : *peur bleue, colère noire*), collocations transparentes (dont on ne peut pas prédire le sens : *grièvement blessé, faim de loup*) et collocations régulières (le collocatif inclut le sens de la base, ou a un sens très générique : *nez aquilin, grande tristesse*). Cette perspective montre que la démarche adoptée est lexicologique et « lexématique ». Lexicologique parce que les auteurs considèrent la collocation comme phénomène linguistique général. « Lexématique » parce que la collocation met des lexèmes, et non des unités grammaticales ou fonctionnelles.

Quand nous analysons des collocations, nous ne pouvons pas les séparer des aspects grammaticaux. Ceci est dû au fait que la collocation est une association de mots qui est restreinte, définie dans le cadre d'un rapport syntaxique. Et aussi, parce que les généralisations à partir des patrons syntaxiques (par exemple: N+Adj., V+ADV., etc.) sont des objets d'analyse essentielle par les phraséologues. On ne peut nier que ces patrons syntaxiques ne sont pas données comme des combinaisons elles-mêmes collocationnelles. Ce qui est trompeur, c'est l'utilisation du terme de collocation grammaticale pour désigner ces patrons syntaxiques (Legallois, 2012).

En revanche, il y a aussi une autre catégorie de collocations, qui repose sur d'autres principes - **les collocations grammaticales**. Comme nous avons montré plus haut, une collocation lexicale est un type de construction où un verbe, un nom, un adjectif, ou un adverbe constitue une relation qui est tout à fait prédictible. Par ailleurs, une collocation grammaticale est un type de construction où un verbe ou un adjectif est suivi par une préposition particulière ou une construction où un nom est suivi par une forme particulière du verbe (*dépendre de*, pas **dépendre à*; *fier de*, pas **fier sur*) .

La collocation grammaticale, selon Bolly (2011), désigne en particulier une combinaison lexicalement contrainte constituée d'un mot lexical (de contenu) qui sélectionne de manière arbitraire un mot grammatical (mot outil), généralement une préposition, ou une autre structure syntaxique, par exemple une préposition infinitive (par exemple: *spécifique à, dépendre de, un argument contre, différent de, fâché contre/sur*).

Assez souvent, nous pouvons trouver des notions de collocation grammaticale et de colligation qui sont utilisées comme des synonymes. Cependant, il faut les distinguer, parce que ces notions reposent sur des principes différents. Dans la section suivante, nous allons nous pencher sur la notion de colligation.

Chapitre 3. La notion de colligation

La notion de **colligation** a été « inventée » en 1957 par Firth dans le cadre de la linguistique contextualiste britannique. Ce terme a été repris par Hoey, et dans le cadre de notre étude nous allons nous baser sur sa définition du terme (préférence des unités fonctionnelles pour certains environnements grammaticaux et pour certaines fonctions grammaticales).

Parfois, les notions de collocation grammaticale et de colligation sont utilisées comme des synonymes. Pourtant, il faut les distinguer, car elles renvoient à des rapports d'interdépendance portant sur des éléments différents. À partir de différents emplois, Legallois (2012) considère la collocation comme « un phénomène d'association entre un mot lexical (*un gros buveur*), entre mots lexicaux et grammaticaux (*un jour sans*), entre mots grammaticaux (*le**, *de** - *le livre de Marie*) »

Par ailleurs, il considère la colligation comme « un phénomène d'association entre un mot lexical ou grammatical et une catégorie grammaticale (partie du discours, fonction syntaxique, marqueurs aspectuels, modaux, temporels, marqueurs grammaticaux des catégories de la négation, de la propriété, etc.) » (*je voudrais bien*).

La notion de colligation est vraiment originale, elle est considérée comme une corrélation, statistiquement mesurable et pertinente, entre une forme lexicale et une catégorie fonctionnelle.

La réflexion sur la colligation peut prendre trois directions différentes, de G. Francis (1991), de J. Sinclair et de M. Hoey (2005).

Dans le cadre de la réflexion de G. Francis, la colligation est un système où toute unité lexicale est en possession de sa propre grammaire. Francis examine quelques noms fréquents en anglais du point de vue de leur comportement. En se basant sur les résultats obtenus, il détermine la fréquence des fonctions des syntagmes dont ces noms sont la tête. Il remarque aussi qu'il y a des mots dont le comportement syntaxique peut différer selon les différentes acceptions du mot (par exemple le nom *impact* qui possède deux acceptions - l'effet de quelque chose; et l'action d'un objet en contact avec un autre; est distribué différemment en fonction de l'acception utilisée. La première acception préfère la fonction d' « objet », par contre la deuxième apparaît le plus souvent en fonction « adjectif ».

J. Sinclair, de son côté, estime que la colligation participe avec d'autres propriétés phraséologiques à la détermination de l'« *unité lexicale étendue* ». Une telle unité est une séquence linguistique, qui possède un « cœur lexical » et des caractéristiques sémantique, syntaxique et pragmatique. Il propose aussi une définition disant que la colligation et la collocation se ressemblent parce qu'elles concernent la cooccurrence de caractéristiques linguistiques dans le texte:

Colligation is similar to collocation in that they both concern the cooccurrence of linguistic features in a text. Colligation is the occurrence of a grammatical class or structural pattern with another one, or with a word or phrase. « Negative », « possessive » and « modal » are the kinds of largely grammatical categories that figure in colligation. The term was first used by J. R. Firth, and has been widened a little for corpus work (J. Sinclair, 2003 : 145).

M. Hoey (2005), qui s'inscrit dans le cadre de la tradition contextualiste britannique, défend sa thèse de « *lexical priming* » et il propose un point de vue assez radical sur le lexique, poursuivant le principe phraséologique. D'après lui, un mot est amorcé pour être employé en compagnie d'autres mots, dans certaines positions ou fonctions grammaticales, à un ou des endroits particuliers de la phrase, du paragraphe ou du texte (Il s'agit non seulement de l'environnement lexical et des collocations, mais aussi de son environnement sémantique, syntaxique (avec les « colligations »), pragmatique et discursif)⁹.

D'après Hoey, la notion de colligation est définie comme suit:

- la compagnie grammaticale qu'un mot ou une séquence de mots privilégie ou évite (relève de la collocation) (par exemple N+Adj);
- les fonctions grammaticales préférées ou évitées par le syntagme auquel appartient le mot ou la séquence de mots (relève de la colligation) (par exemple la fonction de complément d'objet direct);
- la position dans une séquence (phrase, texte, etc.) qu'un mot ou séquence de mots préfère/ ou évite (relève de la colligation textuelle) (par exemple le début de la phrase).

⁹ Legallois D. (2012).

Hoey développe la notion de la colligation textuelle et l'illustre par l'analyse du mot anglais « *consequence* » dans deux locutions, « *in consequence* » et « *as a consequence* ». Dans le premier cas, « *in consequence* » montre une forte préférence par la première position dans la phrase, avec le thème, et a une forte tendance à refuser les postmodifications, surtout en position initiale de la phrase. L'expression « *as a consequence* » se comporte d'une manière différente. Comme elle a une forte association avec le thème, elle préfère la position initiale, mais accepte très souvent d'être postmodifié en position finale.

De plus, la colligation textuelle est d'une importance fondamentale. Ces perspectives visent la compréhension de la grammaticalisation et de la pragmatization. Pour l'anglais, un même marqueur peut avoir une tendance forte pour exprimer soit la subjectivité du locuteur soit l'intersubjectivité. Ces tendances dépendent de la position du marqueur dans la phrase. Si c'est la position initiale, ce marqueur exprime la subjectivité du locuteur, dans le deuxième cas, le marqueur exprime l'intersubjectivité¹⁰.

Parfois, nous pouvons remarquer qu'il y a un terme associé au terme de colligation. Ce terme s'appelle **la prosodie sémantique** (Louw, 1993; Sinclair, 2004) et se définit comme des combinaisons préférentielles entre une forme lexicale et un groupe d'unités lexicales à connotation spécifique ou appartenant à un champ sémantique particulier (*commettre (crime, meurtre)* - termes à connotation négative) (Hoey, 2000; cité par Bolly 2011)

¹⁰ Legallois D. (2012)

Chapitre 4. La notion de motif

La notion de motif est assez nouvelle, la recherche sur une unité textuelle englobante n'a que dix ans. Les nouvelles méthodes d'exploration de corpus (méthodes informatiques) rendent possibles d'isoler des objets phraséologiques dont il est nécessaire de mieux cerner les contours. Les *segments répétés* (Salem 1987, cité par Tutin & Legallois 2013) ou *n-grammes* sont des suites de mots récurrentes dans les textes. Parfois, ces suites sont associées à des fonctions pragmatiques ou discursives spécifiques.

Certains linguistes ont tenté de généraliser ces séquences. Ils ont repéré les unités fixes et les unités variables. D. Biber (2009), qui s'appuie sur la notion des cadres collocationnels (des séquences discontinues de deux mots grammaticaux séparés par un mot lexical) de J. Sinclair et A. Renouf (1991) introduit le terme des suites discontinues (des patrons) propres à des genres spécifiques¹¹. Des patrons lexico-syntaxiques « classiques » permettent de rechercher des traces linguistiques de relations sémantiques et de concepts potentiels¹². D. Longrée, X. Luong et S. Mellet (2008), ainsi que D. Longrée et S. Mellet (2013) vont un peu plus loin que D. Biber et ils introduisent la nouvelle notion de *motif*. Cette notion se réfère à la phraséologie fondée sur des critères de fréquence, de récurrence et de mémorisation, et non pas du seul figement. Elle s'appuie sur des méthodes statistiques et cherche à mettre en évidence des spécificités textuelles.

De manière strictement formelle, un motif se définit par « l'association récurrente de n éléments du texte muni de sa structure linéaire (Legallois, 2006), laquelle donne une pertinence aux relations de successivité et de contiguïté (Longrée, Lung & Mellet, 2008; Mellet & Longrée, 2009). Ainsi, si le texte est formé d'un certain nombre d'occurrences des éléments A, B, C, D, E, un motif pourra être la microstructure récurrente ACD ou bien encore AA, etc., sans qu'on préjuge ici de la nature des éléments A, B, C, D, E en question». En effet, la notion de motif est conçue comme un moyen de conceptualiser la multidimensionnalité (ou le caractère multiniveau) de certaines formes récurrentes qui

¹¹ Tutin&Legallois (2013).

¹² Laignelet M. et coll. (2011).

sollicitent à la fois le lexique, les catégories grammaticales et la syntaxe, éventuellement la prosodie, la métrique (Longrée & Mellet, 2013)¹³

La structure d'un motif est très intéressante parce qu'en son sein, nous pouvons retrouver des éléments de stabilité de même que les éléments de transformation. Grâce aux éléments stables, nous sommes capables de mémoriser et reconnaître un motif. Par ailleurs, les éléments variables en permettent divers usages en discours.

Sur le plan fonctionnel, le motif est un « cadre collocationnel »¹⁴ (Renouf, Sinclair, 1991), (cette notion, au-delà de la binarité, intègre les alternances possibles d'éléments et des « trous » possibles dans les expressions récurrentes (Sitri & Tutin, 2016)) qui peut caractériser des textes de genres divers et de registres différents. Ce qui est très important dans la définition de cette notion, c'est la propriété de récurrence. Un motif a une fonction textuelle et discursive, à courte et à longue portée (Mellet &, Longrée, 2013). À courte portée, un motif aura, par exemple, une fonction résumptive, une fonction cohésive, une fonction conclusive, etc. À longue portée, la récurrence du motif permettra de faire progresser le récit et de structurer spatialement et temporellement les faits narrés.

Comme le motif est une unité qui se reproduit régulièrement, il est aussi un marqueur discursif. Il y a plusieurs formules qui sont relativement standardisées dans le discours scientifique. On pourrait supposer aussi qu'il y a des motifs qui sont caractéristiques du genre policier, du celui de la science-fiction, etc. Nous pouvons considérer comme des motifs des routines discursives dans le roman policier. Comme le montre M. Niziołek (2013), dans le genre policier nous pouvons repérer des unités récurrentes qui apparaissent aux différentes étapes d'un interrogatoire policier, il y a des routines discursives qui permettent aux personnages d'employer des formules « toutes faites » d'un répertoire restreint, dont la structure séquentielle est plus ou moins réglée. Ces formules sont associées à des situations de communication bien précises, de plus, dans la plupart de cas, elles permettent d'identifier le locuteur et le destinataire (par exemple: un membre de la police).

De manière générale, au sein d'un motif nous pouvons remarquer la présence de variables. La première variation c'est la possibilité d'identifier un paradigme au niveau lexical, comme par exemple des paradigmes de divers lexèmes qui constituent un motif.

¹³ Legllois D. (2012).

¹⁴ Longrée D. & Mellet S. (2013).

Prenons l'exemple d'une suite « lancer un regard ». Nous pouvons remplacer le verbe *lancer* par un autre, son paradigme, p. ex., *adresser, jeter, échanger, accorder, donner*. C'est le contexte qui détermine le verbe, parce que *lancer* ne peut pas être remplacé par p.ex. *accorder* dans chaque contexte. D'autres variations, ce sont des possibilités de transformation au sein du paradigme morphologique de la flexion verbale, voire entre deux structures syntaxiques. D'autres transformations possibles, ce sont des opérations d'ajout ou de suppression d'un élément ou des variations sur les catégories grammaticales.

Quelques règles peuvent formaliser la variation: la limite qui est imposée au motif, c'est la stabilité du sens d'une part et la fonction textuelle d'autre part. La variation, la fonctionnalité et l'imbrication des niveaux distinguent le motif du simple *n-gramme* ou du *segment répété* (Salem, 1987)¹⁵. Les segments répétés sont simplement des « suites de formes graphiques non séparés par une ponctuation forte [...] qui apparaissent plus d'une fois dans un corpus de textes » (Sitri & Tutin, 2016).

Ces propos nous permettent de dire que le motif est pratiquement une construction lexico-grammaticale associée à un nombre restreint d'éléments fixes et de variables (et auquel nous pouvons attribuer une fonction de marqueur discursif structurant) dont la fonction sémantique et discursive reste comparable d'une réalisation à l'autre. Étant donné que le motif constitue un nombre de formules « toutes faites » qui sont prêtes à employer dans le discours, il est lié à la phraséologie et il est le reflet du « *principe idiomatique* » de J. Sinclair. Ce principe affirme qu'au fur et à mesure de l'énonciation, le locuteur puise dans sa mémoire des éléments complexes et relativement stables (Longrée & Mellet, 2013).

Par ailleurs, O. Kraif, I. Novakova & J. Sorba (2016), proposent une étude de la phraséologie stéréotypée, plus précisément des constructions lexico-syntaxiques (CLS) spécifiques au roman policier et à la science-fiction. L'étude de la pertinence des phénomènes lexico-grammaticaux permet une meilleure identification des sous-genres littéraires. Comme les auteurs supposent qu'il existe des CLS spécifiques à de différents sous-genres littéraires (par exemple: le roman policier, le roman historique, le roman sentimental), ils proposent d'articuler des critères locaux et globaux. Les critères locaux se rapportent au lexique et à la syntaxe, les critères globaux portent sur « le genre du texte, le discours dont il relève, le corpus où il prend sens » (Rastier, 2011 : 32, cité par Kraif *et*

¹⁵ Longrée D. & Mellet S. (2013).

coll., 2016). Les auteurs s'intéressent à des structures récurrentes multidimensionnelles qui sont susceptibles de jouer un rôle sur le plan textuel, et proposent de mener une analyse de ces structures sur quatre niveaux (lexical, sémantique, syntaxique et pragmatique) afin de décrire l'organisation du texte littéraire. La nouveauté de l'étude consiste dans le fait que les unités dont ils s'occupent, ce sont des structures hiérarchiques et pas des structures linéaires. Pour l'identification des CLS, ils utilisent la technique innovante d'extraction d'arbres lexico-syntaxiques récurrents (ALR), qui permet d'extraire des ALR dont la récurrence est significative sur un plan statistique. Pour s'assurer que la répartition d'une expression n'est pas due au jeu du hasard, ils utilisent le calcul du rapport de vraisemblance (Log Likelihood Ratio), qui permet d'évaluer objectivement le caractère improbable d'une répartition aléatoire. Nous allons aborder en détail ce calcul dans la deuxième partie de notre travail.

Prenons en considération le motif comme une unité phraséologique englobante. Le motif est une *construction discursive* qui est caractérisée, en même temps, par sa forme et par sa fonctionnalité. Étant donné qu'il est défini comme une cooccurrence récurrente (statistiquement marquée), il partage avec la collocation, de même qu'avec la colligation, la propriété d'« attraction mutuelle » de ses éléments. Cette attraction ne repose pas sur des propriétés spécifiques de chaque terme (ce qui permettrait d'expliquer linguistiquement cette attraction). En ce sens, le motif est distinct des exemples classiques de colligations (p.ex. Verbe + Particule). D'autre part, cette attraction ne se fige pas en une lexie complexe (comme le font un certain nombre de collocations). Ainsi, nous pouvons constater que les motifs, contrairement aux unités phraséologiques, sont très rarement stockés en langue ou dans le vocabulaire d'une langue¹⁶.

Cependant, quand on considère et parcourt le champ terminologique et conceptuel de la phraséologie, nous pouvons trouver des expressions non-figées qui acceptent plusieurs variations (p. ex. la variation morphologique, la variation syntaxique, la variation dans l'ordre des mots, etc.)

D'abord, il y a des « phrasèmes » (Depecker, 1999). Ils correspondent aux motifs dans la mesure où ils sollicitent le niveau phrastique ou sub-phrastique. Pourtant, ils n'admettent pas les variations qui sont caractéristiques pour les motifs (par exemple *La barbe ne fait pas le philosophe; Tout ce qui brille n'est pas or*).

¹⁶ Longrée D. & Mellet S. (2013).

Puis, il y a des « phrasèmes pragmatiques » (Mel'čuk 1998), qui peuvent, en quelques occasions, se constituer en paradigmes très proches du motif (par exemple la série: *pelouse interdite, entrée interdite, stationnement interdit*).

Enfin, les « idiomes morpho-syntaxiques » (C. Fillmore, P. Kay, M. O'Connor 1988) sortent la problématique phraséologique du cadre lexical, ce qui nous rapproche des motifs [*If* + clause, clause] (par exemple: *if it rains, it rains*).

Ainsi, nous pourrions voir différents niveaux de stabilisation d'une cooccurrence ou d'une « attraction mutuelle » récurrente. Comme la cooccurrence récurrente formant un motif en discours peut être mémorisée et intégrée aux ressources linguistiques du locuteur, les motifs sont bien stabilisés en langue et ils fournissent des schémas expressifs dont non seulement la fonction, mais aussi le contexte d'emploi sont prédéfinis (Longrée & Mellet, 2013).

D'après Longrée & Mellet (2013), la notion de *motif* « pourrait englober toute forme idiomatique non entièrement figée ».

Le motif permet une réflexion sur les différents types d'unités phraséologiques reconnues et suggère la possibilité d'un concept intégratif qui ne nierait pas la pertinence des oppositions établies et pourrait en subsumer certains. Le motif permet aussi d'ouvrir le champ de la phraséologie à l'analyse du discours: certains motifs peuvent jouer un rôle fondamental d'agencement discursif propre à structurer les textes et à caractériser certains usages (Tutin & Legallois, 2013)

Selon Longrée & Mellet (2013), le motif est un concept métadiscursif et une unité discursive observable et dénombrable. Ainsi, les motifs structurent et caractérisent les textes. Les motifs structurent les discours et les textes, et peuvent jouer le rôle de marqueur d'organisation discursive et textuelle. Ce qui est important, c'est le fait que la distribution des différentes réalisations d'un même motif n'est pas due au hasard. Nous pouvons dire que la distribution, c'est le pouvoir caractérisant des motifs.

Longrée & Mellet introduisent le catégorie de « motif textuel » qui représente un sous-ensemble de motifs qui ont une fonction structurante ou discursive (par exemple: « *quae cum ita sint* (« les choses étant ce qu'elles sont », « étant donné la situation », « dans ces conditions »), [...] motif, transitionnel et résomptif [...] a [...] une fonction argumentative » (Longrée & Mellet, 2013 : 73, cité par Sitri & Tutin, 2016). Nous pouvons remarquer la fonction structurante, entre autres, dans la stabilité des constructions (forme

schématique des phrases) en latin. Elle est aussi affirmée par l'existence des schémas collocationnels, prêts à l'emploi et dont la fonction discursive assure la diversité des réalisations de l'unité. Le motif peut aussi avoir une fonction argumentative, l'unité a pour but de justifier une action ou une décision, etc.

La distribution du motif peut avoir une fonction caractérisante même d'un genre ou d'un sous-genre discursif. Nous allons analyser quelques motifs caractéristiques du sous-genre policier. Plusieurs motifs supposent des modes d'énonciation particuliers. C'est la combinaison de plusieurs paramètres qui prend une valeur caractérisante. Il est susceptible de spécifier que certains motifs sont spécifiques aux certains auteurs. Pour un auteur, cela peut être l'utilisation d'un verbe spécifique à la forme passive ou bien l'emploi d'un verbe caractéristique à la première personne du singulier.

Cela nous montre que le motif autorise, mais aussi introduit et contrôle les échanges entre la variation et stabilité.

Par ailleurs, Gonon, Kraif, Novakova, Piat, Sorba (2016) proposent une analyse d'une expression récurrente, spécifique au roman policier « sur la scène de crime ». Cette analyse linguistique, cheminant « du local vers global » permet de révéler l'existence de plusieurs motifs, comme par exemple, le motif de la localisation avec mouvement (*arriver sur la scène de crime*); le motif de la localisation statique (*être présent sur la scène de crime*); le motif de l'expertise (*les techniciens de scène de crime*). Ces motifs sont des représentations des structures linguistiques variées (collocations, collocations grammaticales, colligations, phrases nominales) et remplissent des visées discursives différentes.

Comme l'affirment Longrée & Mellet (2013), le motif est une unité multiniveaux, caractérisée non seulement par des éléments lexicaux, mais aussi grammaticaux.

D'autres auteurs comme S. Quinou, P. Cellier, T. Charnois & D. Legallois. (2012) mettent en lumière *des motifs séquentiels* spécifiques à la poésie du XIX^e siècle, en les contrastant avec ceux des genres roman et correspondance. Ils considèrent deux types de motifs séquentiels: des motifs d'items (ou item représente une seule information, p.ex. la forme d'un mot) et des motifs d'itemsets (un mot est représenté par l'ensemble de traits; ils peuvent combiner différents niveaux d'abstraction - des lemmes, des formes de mots, des catégories morphosyntaxiques). Ainsi, Quinou *et coll.* révèlent un type particulier de motifs séquentiels, qu'ils appellent, les « *motifs émergents* », qui permettent de mettre en

évidence des caractéristiques propres à des classes ou à des ensembles de données. Les motifs émergents peuvent être analysés par des linguistes pour découvrir des patrons linguistiques qui sont caractéristiques de genres de texte.

Par ailleurs, Diwersy & Legallois (à paraître), mettent en évidence des motifs caractéristiques de deux genres, romans et récits de voyage. Ils présentent une méthode nouvelle de détection automatique de patrons lexico-grammaticaux (ou « motifs »). La méthode apportée permet d'observer les formes syntagmatiques, qui sont peu déterminées lexicalement. Pour ces chercheurs, un motif est un patron lexico-grammatical extrait, d'une manière automatique ou non, à partir de textes étiquetés. S'il est identifié par des tests statistiques (par exemple en comparant deux corpus différents), le motif est une unité linguistique caractéristique d'un corpus (d'un genre, d'un auteur, etc.).

Il est à noter que Diwersy & Legallois considèrent que la phraséologie est un phénomène linguistique, textuel et discursif. La phraséologie prise en compte comme un phénomène linguistique est caractérisée par deux types de contraintes: la non-liberté de choix sur l'axe paradigmatique (un élément ne peut pas être remplacé par un élément synonyme) et la sélection non libre sur l'axe syntagmatique (conséquence de non-compositionnalité sémantique). Ils proposent une approche de la phraséologie, qui permettrait de saisir des unités pour leurs particularités discursives, contraintes par les normes textuelles et génériques. Une telle unité phraséologique serait dépendante de contraintes redevables à des styles d'auteurs, ou à périodes, ou à des genres.

Ils rappellent que le terme phraséologie a pour racines le mot *phrase* qui est défini par Furetière (1690) comme une « manière d'expression, tour ou construction d'un petit nombre de paroles », que les locuteurs reconnaissent comme typique d'un genre, d'un idiome d'un style, etc.

La phraséologie stylistique et la phraséologie générique partagent bien des aspects. Il y a, bien sûr, des différences, la principale est que les unités phraséologiques génériques ne doivent pas être définies à partir de l'idiolecte des locuteurs, mais par rapport à ce qui est commun aux textes qui appartiennent au même genre.

Chapitre 5. La notion de patron lexico-syntaxique

Les patrons, se caractérisent par une attraction mutuelle entre des structures syntaxiques et des formes lexicales; ces patrons permettent de révéler des relations sémantiques particulières par l'observation du contexte d'apparition des items lexicaux étudiés (Bolly, 2011). Pour identifier des patrons grammaticaux, nous devons passer par deux étapes. La première, c'est l'observation du comportement lexical et grammatical des verbes. Il faut identifier l'association fréquente entre verbe-cible et d'autres mots dans des structures (colligation) contribuant à l'interprétation du verbe. La deuxième étape consiste à répertorier les patrons grammaticaux récurrents. Un verbe peut avoir plusieurs patrons et un patron grammatical peut être associé à différents verbes. Nous pouvons identifier sur corpus des classes de verbes qui appartiennent à un même patron (Tutin & Legallois, 2013).

Notons aussi que Huston & Francis (2000) reprennent l'idée de Sinclair et constatent que le patron et le sens sont inséparables:

[...] we agree with Sinclair's conclusion that pattern and meaning are associated. It follows from this that most words have no meaning in isolation, or at least are very ambiguous, but have meaning when they occur in a particular phraseology. The phraseology, or pattern, is therefore central to the meaning of the word and cannot be treated as separate from it. From the point of view of reception, we might say that phraseology is a necessary part of the redundancy in language; we can afford to mis-hear some words in a dialogue, for example, because we can reconstruct their meaning from the pattern they are used in. (Huston & Francis, 2000 : 270).

D'après leur constatation, chaque mot a besoin d'un contexte spécifique pour prendre du sens. Sans le contexte les mots soit ne signifient rien, soit sont très ambigus. Nous sommes d'accord avec l'idée que le contexte est d'une grande importance pour la détermination de l'acception du mot. De plus, grâce aux patrons lexico-syntaxiques nous sommes capables d'identifier les relations sémantiques (par exemple: hyperonymie, hyponymie, synonymie, opposition).

Les patrons lexico-syntaxiques sont des structures représentant des schémas récurrents du langage. Cette notion est liée au domaine du traitement automatique de la

langue. Les patrons lexico-syntaxiques sont utilisés pour repérer des schémas langagiers dont ils sont l'abstraction. Nous pouvons extraire des informations suivantes: des relations lexicales ou des relations spécifiques à un domaine (Manser, 2012).

Comme le montrent A. Baneyx, V. Malaisé, J. Charlet, P. Zweigenbaum et B. Bachimont (2005), la méthode est fondée sur la définition d'une relation sémantique (par exemple: l'hyponymie), puis, sur l'observation des séquences en corpus qui véhiculent la relation souhaitée. Une telle observation permet de schématiser le contexte syntaxique et lexical des unités lexicales en relation. Elle permet aussi de synthétiser ce contexte sous la forme d'un patron lexico-syntaxique. Ensuite, on compare le patron aux occurrences en corpus et permet d'en extraire d'autres couples d'unités lexicales qui correspondent au motif spécifié. Ils émettent l'hypothèse que ces nouvelles unités lexicales sont liées par la relation sémantique souhaitée.

Prenons en considération un exemple du patron lexico-syntaxique dans la phrase « un chien, un chat, une hirondelle, un chameau, un saumon *ou un autre* animal... ». L'observations de l'exemple nous permet d'identifier le patron. Les patrons sont constitués d'un pivot (une unité linguistique qui peut indiquer une relation lexicale), qui est soumis à des contraintes lexicales ou syntaxiques. En cas de la relation d'hyponymie et du marqueur *ou un autre*¹⁷. Il faut que la forme syntaxique corresponde au patron NP, NP* , *ou un autre* NP. Ce patron appliqué à la phrase analysée identifie des relations d'hyponymie un chien est un animal, un chat est un animal, une hirondelle est un animal, un chameau est un animal et un saumon est un animal. L'utilisation d'une méthode d'identification automatique des patrons lexico-syntaxiques en corpus permet d'affiner les observations réalisées.¹⁸

La construction des patrons lexico-syntaxiques suppose un travail d'abstraction, qui vise à définir une relation lexicale particulière et à identifier les différents contextes d'apparition de cette relation. Les éléments véhiculant la relation sont ainsi mis en évidence et synthétisés sous la forme d'un patron lexico-syntaxique. La construction des patrons n'est pas toujours simple, il se peut qu'il y ait des inconvénients. Par exemple, quand on change le domaine ou le type de langage d'un corpus, il faut définir de nouveaux patrons. Ensuite, il est difficile de mettre en œuvre d'applications à grande échelle. Dans ce

¹⁷ Baneyx A. et coll. (2005).

¹⁸ Manser (2012).

cas, il est très difficile d'identifier un ensemble de patrons. Et ce sont ces deux inconvénients qui ont ouvert la voie à des travaux visant l'apprentissage de patrons lexico-syntaxiques¹⁹.

Dirk Siepmann (2015) propose une étude visant à montrer comment les patrons lexicaux et grammaticaux spécifiques créent la « littérarité » (Jakobson, 1921). Il examine des propriétés de récurrence dans de différents genres de textes. Les patrons lexicaux et grammaticaux sont des outils qui nous permettent de différencier des genres littéraires et qui créent la « littérarité » .

L'auteur montre que les mots-clés analysés sont des éléments des patrons lexicaux-grammaticaux. Plusieurs exemples de tels patrons sont présentés et la plupart d'entre eux ne peut pas être déduite, elle n'est pas accessible à l'intuition: il s'agit de chaînes multi-mots (*must have been*), de cadres de la phrase (*like a+NP, there was a+NP*), des colligations (*PossDet thoughts were on NP*), des collocations (*the strengthening sun, vast silence*) et des patrons narratifs lexicalement spécifiques (*PossDet thoughts were interrupted when/as+time clause*).

Des patrons d'un mot peuvent être définis comme tous les mots et structures qui sont régulièrement associés au mot et qui contribuent à son sens. Un patron peut être identifié si une combinaison de mots se produit assez fréquemment, si elle dépend d'un choix de mot particulier, et s'il y a une signification claire qui lui est associée.

Dans une autre étude, Siepmann (à paraître) émet l'hypothèse que la surreprésentation statistiquement significative de certains phraséologismes pourrait jouer un rôle fondamental dans la construction littéraire du texte. Cette étude, basée sur de vastes corpus anglais et français permet de voir que certains types de lexèmes et de configurations collocationnelles sont spécifiques à la composition littéraire. Cette phraséologie littéraire présente deux types de configurations: (1) « universelles », facilement transposables d'une langue à l'autre; (2) spécifiques à chaque langue.

L'étude pionnière de Stubbs & Barth (2003 ; 79, cité par Siepmann, à paraître) démontre que « les types de textes se distinguent par les séquences lexicales et grammaticales qu'ils renferment ». L'étude de Siepmann qui est un prolongement des travaux précédents est une étude contrastive mettant en évidence des différences et des

¹⁹ Manser (2012).

ressemblances entre des romans anglais et français. Ce qui est frappant, c'est le fait qu'il existe de fortes ressemblances entre la distribution des mots-clés dans les deux langues. Siepmann propose trois types d'analyses, issues d'une démarche *corpus-driven*²⁰. Les types d'analyse de Siepmann sont les suivantes: (1) étude des mots clés (*avoir, regarder, lancer*); (2) étude des segments répétés (« paquets lexicaux ») (*il y a, n'est pas, n'était pas*); (3) analyse détaillée de la phraséologie de trois mots clés de type différent (*though, sun, jerk*). Ces analyses permettent de constater que la presque totalité des segments répétés les plus fréquents est formée à partir d'un mot donné et est basée sur les mots clés. En analysant les segments répétés, nous retrouvons la notion des patrons narratifs, qui peuvent être définis dans une première approche, comme des co-occurrences (collocation, séquences figées, motifs) récurrentes dans un corpus de textes narratifs en ayant des fonctions narratives (et/ou descriptives) spécifiques.

En effet, il existe des liens étroits entre les mots-clés du roman et sa phraséologie. Certaines configurations stéréotypées d'un mot clé permettent une classification par genre. L'analyse détaillée de trois mots-clés proposée par Siepmann (à paraître) fait ressortir un nombre important de séquences lexico-grammaticales qui sont spécifiques aux romans. Plusieurs d'entre ces séquences peuvent être décrites comme des *unités lexicales étendues* au sens de Sinclair.

Notons aussi que c'est J. Sinclair (2004) qui introduit la notion d'*extended lexical unit*. D'après lui, l'analyse lexicologique devrait porter sur l'*unité lexicale étendue*, et non seulement sur le mot. L'*unité lexicale étendue (ULE)* est définie selon quatre critères: la collocation, la colligation, la préférence sémantique et la prosodie sémantique. Pour qu'il y ait une ULE, le noyau est indispensable (un mot, une expression) autour duquel l'ULE s'articule et s'étend à des unités proches, sélectionnées par « préférence ». Dans la définition de la notion d'*unité lexicale étendue*, des propriétés phraséologiques, conçues sur le plan de préférence marquée en discours, prennent la position majeure: préférence lexicale, préférence pour des classes sémantiques, préférence grammaticale et attitude énonciative marquée. On ne peut nier que l'examen de ces propriétés pourrait mettre en évidence des patrons réguliers dans lesquels lexicale, sémantique, grammaire et pragmatique sont étroitement associés. (Tutin & Legallois 2013 : 12-13).

²⁰ les constructions linguistiques émergent de l'analyse des corpus *vs. corpus-based* (cette approche suppose l'existence de théories linguistiques et utilisent les corpus pour observer comment elles s'appliquent pour les valider) Quinou *et coll.* (2012).

Partie 2

-

Corpus et méthodologie d'extraction des données

Chapitre 6. Le corpus

Dans le cadre de notre étude, nous nous appuyons sur un corpus constitué de textes littéraires français contemporains. Ce corpus se divise en plusieurs sous-ensembles (romans policiers, romans sentimentaux, romans historiques, romans de science-fiction). Le sous-corpus de romans policiers (POL) sur lequel est fondée notre étude est constitué de 35 ouvrages de 15 auteurs différents (13 d'entre eux sont français, un auteur est américain et un est anglais) et compte 4 032 063 mots. Le tableau 1 en donne un aperçu:

Auteur	Titre	Année
Brigitte Aubert,	Éloge de la phobie	2000
Cédric Bannel,	Le huitième fléau	1999
Serge Brussolo,	Baignade accompagnée	1999
Maxime Chattam,	Homme 01 - Les arcanes du chaos	2006
	Homme 02 - Prédateurs	2007
	Homme 03 - La théorie Gaïa	2008
	Mal 01 - L'âme du mal	2002
	Mal 02 - In tenebris	2003
	Mal 03 - Maléfices	2004
Frédéric Dard,	Béru-Béru	1970
	Du sable dans la vaseline	1998
	Le trouillomètre à zéro	1987
	Pleins feux sur le tutu	1984
	Valsez poufiasses	1989
	Votez Bérurier	1964
Ken Follett (écrivain anglais)	Code zéro (Code to Zero)	2000
Jean-Christophe Grangé,	La Forêt des Mânes	2009
	Le Concile de pierre	2000
	Le vol des cigognes	1994
	L'Empire des loups	2003
	Les Rivières pourpres	1998
	Miserere	2008
John Grisham (écrivain américain)	La dernière récolte (A painted house)	2001
Marek Halter,	Les mystères de Jérusalem	1999
Pierre Lemaitre,	Robe de Marié	2009
Daniel Macouin,	Math à mort	1995
Charlène Mauwls,	Le trésor des abbesses	2009
Jean-François Parot,	L'énigme des blancs-manteaux	2000
	L'homme au ventre de plomb	2000

Georges Simenon,	Les dossiers de l'agence O	1968
Fred Vargas,	L'homme aux cercles bleus	1996
	L'homme a l'envers	1999
	Pars vite et reviens tard	2001
	Un peu plus loin sur la droite	1996
	Debout les morts	1995

Tableau 1 : Les ouvrages constituant le sous-corpus POL

Chapitre 7. La méthodologie de la collecte des données et de l'analyse

Dans le présent chapitre, nous allons présenter l'outil le *Lexicoscope*, éclaircir le concept du *lexicogramme*, ainsi que présenter notre méthodologie de travail.

Le *Lexicoscope* est un outil de traitement de corpus qui a été créé et développé par Olivier Kraif et Sascha Diwersy, initialement dans le cadre du projet franco-allemand Emolex. Il est fondé sur le concept de *lexicogramme*, introduit par M. Tournier et utilisé dans le logiciel WebLex (Heiden & Tournier, 1998). Grâce à des mesures d'associations statistiques (par exemple, le rapport de vraisemblance), le *Lexicoscope* permet d'établir la liste de cooccurrents le plus fréquents pour un pivot donné. Cet outil permet à l'utilisateur de construire ces lexicogrammes et de définir lui-même les unités de la cooccurrence formes, lemmes, catégories morphosyntaxiques, traits additionnels (par exemple, sémantiques), relations syntaxiques (dans le cas des colligations) ou toute combinaison de ces informations. Ce qui est aussi possible, c'est la précision des contraintes sur le contexte d'un pivot (par exemple, nous pouvons étudier les expressions polylexicales (*lancer un regard*) ou bien de noms déterminés par un article défini ou un possessif, etc). Une telle opération permet à l'utilisateur de désambiguïser certains contextes et d'analyser les aspects lexicaux et syntaxiques de ces associations. La figure 2 montre un exemple de lexicogramme, relatif au pivot *regard*:

Lexicogramme relatif au pivot regard_N

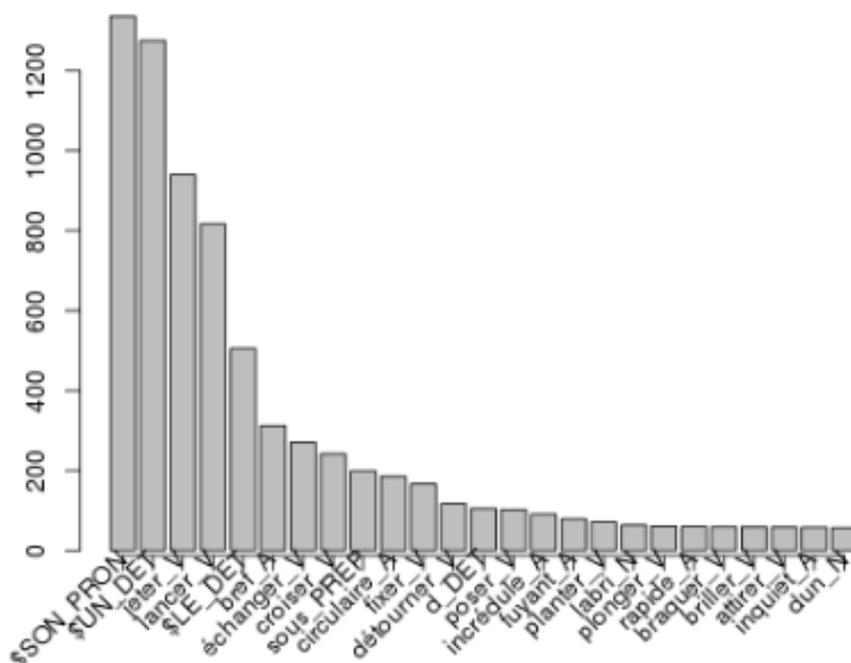


Figure 2 : Lexicogramme relatif au pivot *regard* dans POL

Grâce à la technique d'extraction d'arbres lexico-syntaxiques récurrents, on est capable d'identifier des constructions lexico-syntaxiques dont la récurrence est significative sur un plan statistique. Pour déterminer si un ARL peut être considéré comme spécifique pour un sous-corpus donné, on fait appel au calcul de rapport de vraisemblance.

Le calcul de rapport de vraisemblance (Log Likelihood Ratio) permet l'évaluation objective du caractère improbable de la répartition aléatoire dans de différents sous-corpus. Le Log Likelihood Ratio (LLR) est couramment utilisé comme mesure de spécificité (Kraif *et coll.*, 2016). Ce calcul se fonde sur un tableau de contingence qui fait intervenir les 4 grandeurs suivantes (Dunning, 2013, cité par Kraif *et coll.*, 2016): $f1$, la fréquence dans le sous-corpus POL, $f2$, la fréquence dans l'ensemble du corpus LIT_MOD, $T1$, le nombre total de mots du sous-corpus POL, $T2$, le nombre total de mots du corpus LIT_MOD. Pour l'extraction des ARL spécifiques, on a établi un seuil de la fréquence au moins égale à 3 et un score de spécificité Log Likelihood Ratio égal ou supérieur à 3,84. La dispersion d'un tel ARL doit être au moins égale à 3 (cela veut dire qu'un tel ARL apparaît dans au moins 3 sous-corpus sur 6 dans LIT_MOD).

Arbres lexico-syntaxiques récurrents (ARL)	f1	f2	Dis p	LLR
<l=un,c=DET,#1>&&<l=regard,c=N,#2>&&<l=lancer,c=V,#3>::(det,2,1) (obj,3,2)	121	158	6	182,7534 88
<l=tête,c=N,#1>&&<l=hocher,c=V,#2>::(obj,2,1)	366	994	6	134,9396 69
<l=hausser,c=V,#1>&&<l=épaule,c=N,#2>::(obj,1,2)	227	966	6	6,986147 52

Tableau 2: ARL désignant les comportements spécifiques au sous-corpus POL

Notre point de départ est l'analyse des ARL spécifiques, regroupés dans un fichier Excel POL généré pour les besoins des études menées sur la phraséologie stéréotypée de textes littéraires contemporains en langue française, dans le cadre du projet PHRASEOTEXT. Parmi les ARL spécifiques pour le genre du roman policier (POL), nous pouvons trouver, par exemple, des structures qui sont caractéristiques de la description de lieu, de personnage, qui renvoient à des objets différents ou aux comportements spécifiques. Dans le cadre du présent travail, nous allons nous pencher sur quatre expressions qui décrivent les comportements spécifiques des personnages dans le roman policier. Il s'agit ici des expressions *lancer un regard* (comparée avec l'expression *jeter un regard*), *hocher la tête* et *hausser les épaules*. Ce sont des structures récurrentes multidimensionnelles qui peuvent jouer un rôle sur le plan textuel. Ces structures hiérarchiques (des arbres de dépendance) ne correspondent pas toujours à des séquences linéaires.

Le *Lexicoscope* est un outil gratuit d'exploration de textes²¹. L'utilisateur de ce logiciel a accès aux données brutes (les textes des corpus, sous forme de concordance) et à des informations statistiques qui concernent la cooccurrence. Nous pouvons lancer des requêtes simples et complexes, ce qui nous permet d'extraire tout type de lexique (mots, collocations, expressions polylexicales) sous forme de concordances. À partir des concordances, nous pouvons avoir accès à la phrase dans laquelle se trouvent les

²¹ <http://dip01.u-grenoble3.fr/~kraifo/lexicoscope/lexicoscope.php>

occurrences, ainsi qu'à un contexte de deux à trois phrases, avant ou après. Nous avons aussi l'accès aux métadonnées (auteur, titre, date).

C'est qui est intéressant, c'est que nous pouvons visualiser les résultats de la recherche sous la forme d'un arbre lexico-syntaxique. Nous pouvons y observer une hiérarchie et les relations syntaxiques de chaque élément:

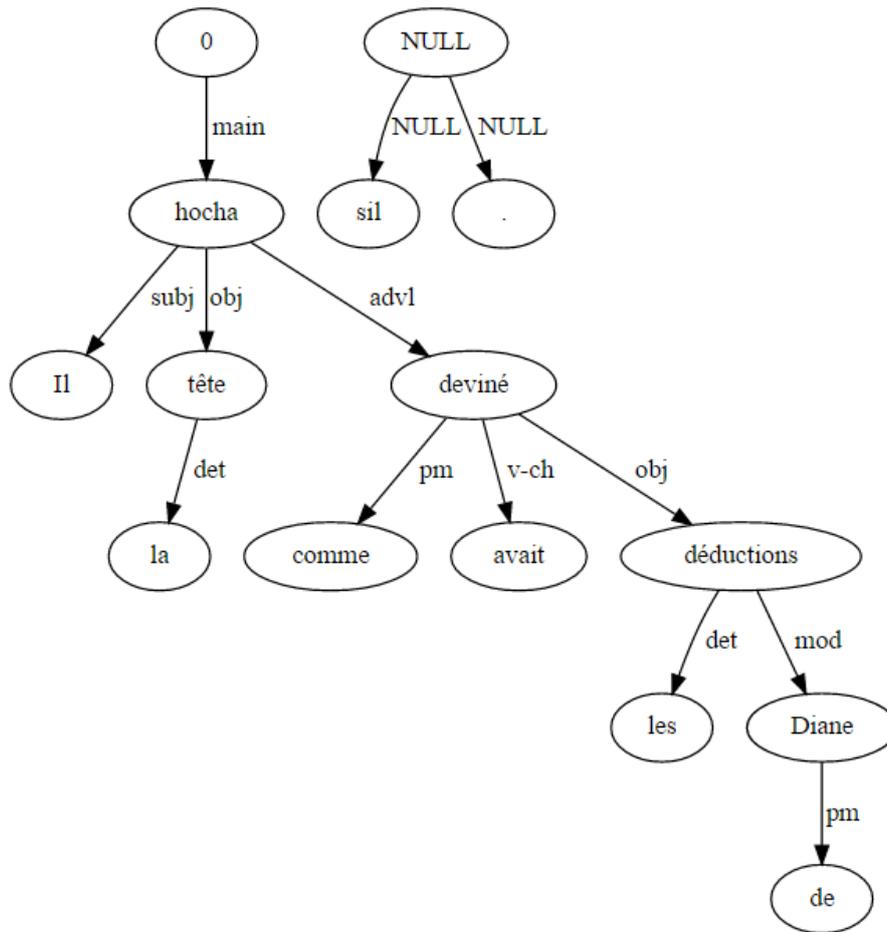


Figure 3 : Exemple de l'arbre lexico-syntaxique dans le *Lexicoscope*: annotation syntaxique de la phrase

Les résultats peuvent aussi être affichés sous forme d'un tableau qui spécifie non seulement l'ordre des mots, la forme et le lemme, mais aussi la catégorie, les traits et les relations syntaxiques. La figure 4 est un exemple du tableau:

id	forme	lemme	catégorie	Traits	Relations
1	Il	il	PRON	pers:msc:sg:p3:nom	
2	hochà	hocher	V	ind:pret:sg:p3	subj->1 obj->4 advl->8
3	la	la	DET	art:def:fem:sg	
4	tête	tête	N	fem:sg	det->3
5	comme	comme	CS		
6	sil	sil	N	msc:sg	
7	avait	avoir	V	ind:impf:sg:p3	
8	deviné	deviner	V	pcp:perf	pm->5 v-ch->7 obj->10
9	les	les	DET	art:def:fem:pl	
10	déductions	déduction	N	fem:pl	det->9 mod->12
11	de	de	PREP		
12	Diane	diane	N	fem:sg:prop	pm->11
13	.	.	SENT		

Figure 4 : Exemple du tableau dans le *Lexicoscope*

Le *Lexicoscope* permet d'analyser les cooccurrences et les concordances des mots. Il existe deux types de requêtes, simples et avancées. Nous avons lancé des requêtes avancées pour les expressions *lancer un regard*, *jeter un regard*, *hocher la tête* et *hausser les épaules*. Nous avons obtenu les résultats que nous allons analyser dans la partie suivante de notre travail. Ce sont ces données statistiques qui expliquent le choix de nos expressions liées au comportement que nous allons analyser dans les chapitres 8, 9, 10.

Des comportements stéréotypés peuvent être classés comme des récurrences stylistiques (*vs.* récurrences thématiques (Kraif *et coll.*, 2016)). Nous allons identifier *les motifs* récurrents autour des expressions choisis, en procédant à des observations sur les extensions à gauche et à droite des expressions sur le plan syntagmatique, ainsi que les variations sur le plan paradigmatique de ces motifs.

Partie 3

-

Les résultats et l'analyse des constructions

Chapitre 8. Les expressions *lancer un regard* et *jeter un regard*

Notre objectif est non seulement d'analyser les constructions spécifiques, mais aussi leur entourage, le contexte dans lequel elles apparaissent le plus souvent.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse de deux expressions synonymiques *lancer un regard* et *jeter un regard*.

1. L'analyse de l'expression *lancer un regard*

Tout d'abord, nous analysons une expression qui, au premier regard, ne paraît pas très spécifique pour le genre du roman policier. Cependant, elle apparaît assez fréquemment dans le corpus policier, même si cette récurrence est inattendue:

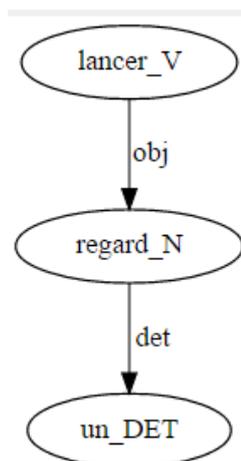


Figure 5 : Arbre lexico-syntaxique récurrent automatiquement extrait (*lancer un regard*)

Le sous-corpus policier est constitué de 35 textes différents, mais l'expression *lancer un regard* n'est pas également distribuée:

Auteur	Nombre d'occurrences
Jean-Christophe Grangé	67
John Grisham	17
Maxime Chattam	8

Ken Follett	7
Marek Halter	7
Cédric Bannel	5
Fred Vargas	4
Brigitte Aubert	3
Georges Simenon	2
Charlène Mauwls	1
Total	121

Tableau 3: La distribution de l'expression lancer un regard dans le sous-corpus POL

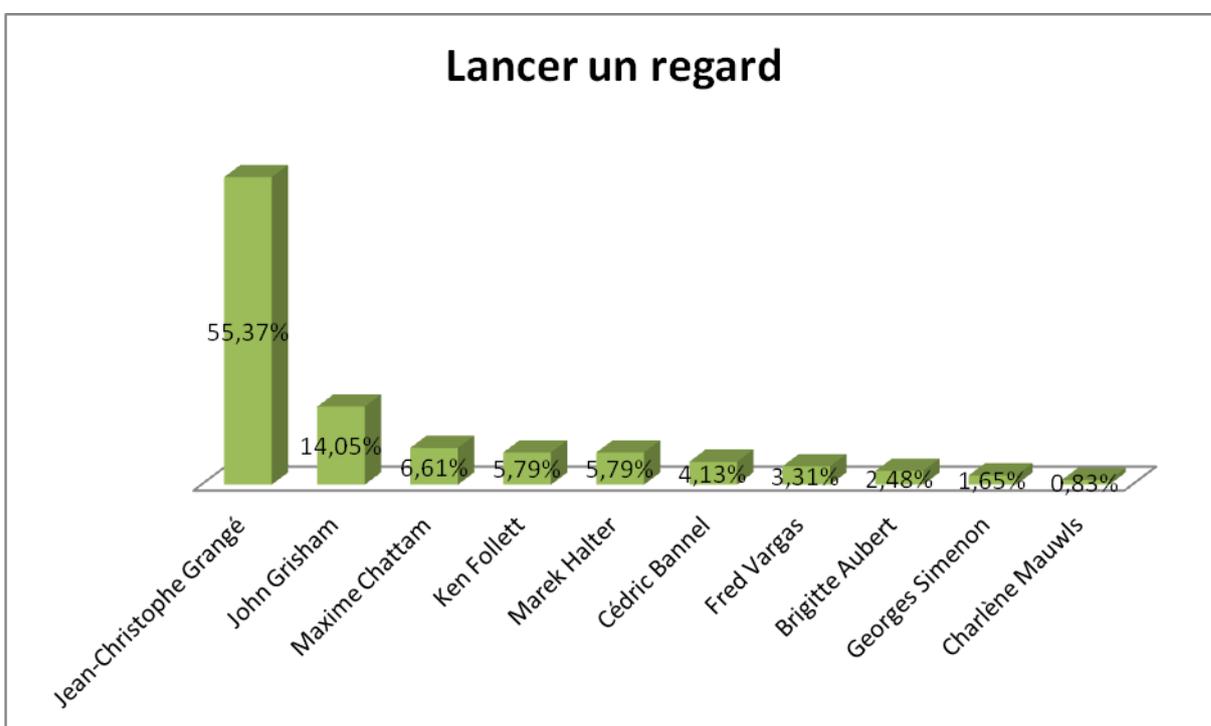


Figure 6 : La distribution de l'expression *lancer un regard* dans le sous-corpus POL

L'expression *lancer un regard* est spécifique pour le genre policier, mais, nous pouvons aussi constater qu'elle est un indice de spécificité d'auteur. La répartition de cette expression dans les textes et chez les auteurs n'est pas égale. Chez Grangé, elle apparaît 67 fois, et ce chiffre constitue plus de la moitié de nombre de toutes les occurrences dans le corpus POL, alors que chez Dard, Lemaitre, Macouin, Brussolo, Parot nous ne la trouvons pas même une seule fois. Néanmoins, cette expression apparaît dans la totalité des romans de Jean-Christophe Grangé, ce qui la rend spécifique pour cet auteur. Ces résultats pourraient servir à l'étude stylistique plus poussée du style des auteurs, qui dépasse les objectifs de ce travail.

1.1. L'attraction mutuelle préférentielle entre le verbe lancer et le nom regard

L'analyse linguistique de la construction *lancer un regard* permet de dire que le verbe *lancer* et le nom *regard* forment **une collocation**. Les figures 7 et 8 révèlent une attraction mutuelle préférentielle entre *lancer* et *regard*.

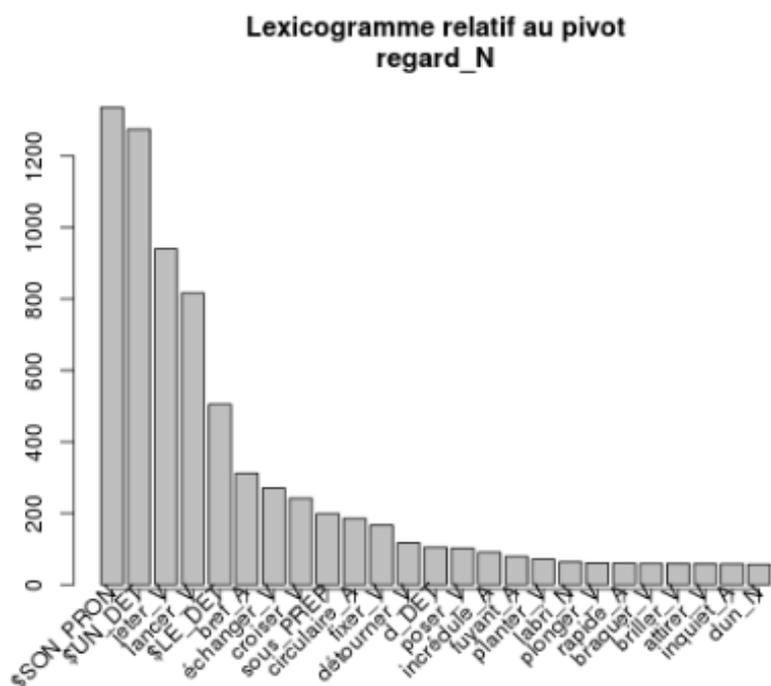


Figure 7 : Lexicogramme relatif au pivot *regard* dans POL

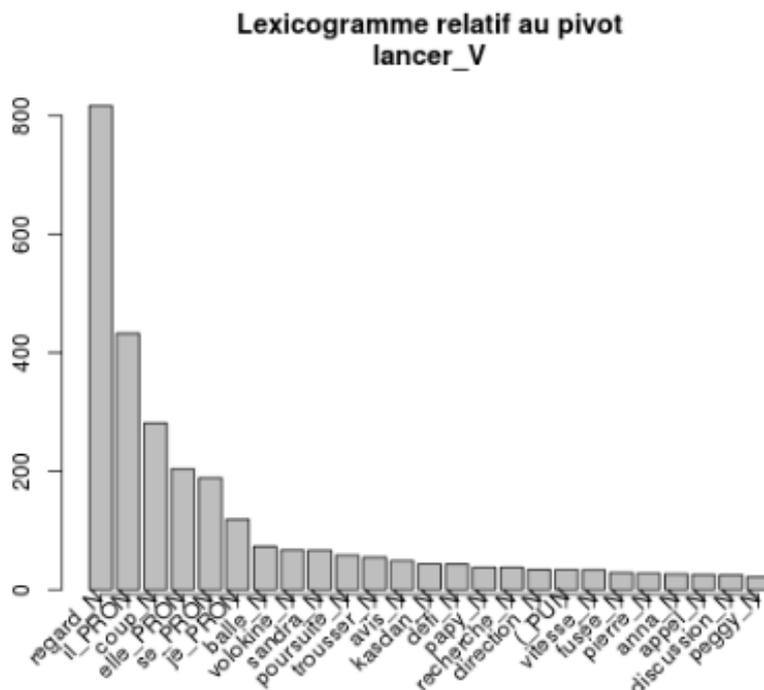


Figure 8 : Lexicogramme relatif au pivot *lancer* dans POL

Le lexicogramme relatif au pivot *regard* montre que ce nom a une très forte préférence pour l'adjectif possessif *son*. Néanmoins, quand ce pivot est combiné avec le verbe *lancer*, il choisit préférentiellement l'article indéfini *un*. La structure *lancer un regard* apparaît 121 fois dans le corpus et nous allons l'analyser en détail. Ainsi, nous remarquons une variation paradigmatique sur le déterminant du nom. Or, nous trouvons 20 occurrences de la construction au pluriel, accompagnée de l'article indéfini *des*, *lancer des regards*. Puis, le nom *regard* apparaît accompagnés du déterminant possessif *son* (4 occurrences), de l'article défini au singulier *le* (3 occurrences), de l'article défini au pluriel *les* (1 occurrence), de l'adjectif démonstratif *ce* (1 occurrence), et enfin, de l'adjectif indéfini au pluriel *quelques* (1 occurrence). Voici quelques exemples illustrant cette variation:

(01) Volokine **lança son regard** jusqu'au bout de l'allée. (Grangé, *Miserere*, 2008).

(02) Elle sonna, **lançant quelques regards** à travers la grille. (Grangé, *La Forêt des Mânes*, 2009).

Dans la section suivante, nous allons nous pencher sur la construction, *lancer un regard*, déterminée par son article préféré "*un*".

2. Les variations au sein de l'expression

2.1. La variation sur l'adjectif

Tout d'abord, en menant l'analyse de la collocation binaire *lancer un regard* dans le contexte, nous remarquons que dans la plupart de cas, le SN *un regard* est qualifié par un élément adjectival en fonction d'épithète, qui détermine une propriété spécifique du nom *regard*. La collocation binaire après l'ajout de l'adjectif devient tertiaire; l'adjectif pouvant être soit antéposé soit postposé (le deuxième cas étant beaucoup plus fréquent). La représentation de la construction où l'épithète est antéposé prend la forme suivante: [sv[v *lancer*][sn[DÉT *un*][sa *bref*][N *regard*][sn]sv]. Le modèle de la construction où l'adjectif est postposé est représenté comme suit: [sv[v *lancer*][sn[DÉT *un*][N *regard*][sa *circulaire*][sn]sv].

La construction spécifique *lancer un regard* est accompagné de 52 adjectifs différents. *Un regard* est qualifié 88 fois par des épithètes et la palette des adjectifs qui déterminent ce nom est assez vaste.

Tout d'abord, nous remarquons que la construction *lancer un regard* est suivie de l'épithète *circulaire*. Cet adjectif postposé suit la construction 10 fois et il est le plus fréquent. Puis, l'adjectif *bref* cooccurre 8 fois dans l'expression analysée. Dans ce cas-là, l'adjectif est antéposé: *lancer un bref regard*. Le tableau 4 récapitule les adjectifs qui s'associent le plus souvent avec la construction *lancer un regard*:

Verbe + déterminant	Adjectif antéposé	Nom	Adjectif postposé
Lancer un	bref (8)	regard	circulaire (10)
	dernier (2)		mauvais (4)
	long (1)		noir (4)
	rapide (1)		entendu (3)
	nouveau (1)		horrifié (3)

Tableau 4: Les adjectifs qualificatifs qui coapparaissent avec la construction *lancer un regard*

Nous donnons ici quelques exemples issus du corpus pour illustrer la variation sur l'adjectif:

(03) Il sortit la tête et **lança un regard circulaire**. (Grangé, *Miserere*, 2008)

(04) Diane lança **un bref regard** à Giovanni. (Grangé, *Le concile de pierre*, 2000).

En ce qui concerne le niveau sémantique, la majorité d'adjectifs accompagnant le nom regard est dérivée d'un nom d'émotion: *craintif, haineux, méfiant, étonné*, etc. (cf. Annexe 1), ou bien, renvoie à la catégorie de facultés mentales (*lancer un regard d'intelligence*).

Ainsi, nous pouvons regrouper les adjectifs selon quelques dimensions, qui appartiennent à une grille, composée de huit dimensions sémantiques spécifiques du lexique des affects (cf. Diwersy *et coll.*, 2014 : 283-285). Dans le cadre du présent travail, nous allons nous servir de quatre dimensions: *la manifestation, la polarité, l'aspect, l'intensité*.

On remarque que le regard, qualifié par un adjectif dérivé d'un nom d'émotion, renvoie à la dimension **manifestation**. Cette dimension se réfère à la façon dont un personnage fait voir ses sentiments (au moyen d'un regard lancé). Néanmoins, nous allons essayer de regrouper les adjectifs d'émotion selon les dimensions données.

La dimension **polarité** ayant deux valeurs, positive et négative, permet de regrouper les collocatifs en deux sous-ensembles. Ce qui est remarquable, c'est que la plupart d'adjectifs qualifiant un regard est de polarité négative; *le regard est noir, horrifié, mauvais, méfiant*. Nous ne trouvons que trois adjectifs de polarité positive: *admiratif, d'intelligence et confiant* (cf. Annexe 1).

La dimension **aspect** permet de regrouper les adjectifs d'aspect duratif (*long*) ou ponctuel (*lapidaire, rapide, bref*).

La dimension **intensité** permet de classer les collocatifs selon deux valeurs: fort (*glacial, furieux, tétanisé*) et faible. Néanmoins, nous constatons que dans la majorité des cas les collocatifs relèvent de l'intensité forte.

Les adjectifs désignant les états (statifs) peuvent correspondre à des états internes et à des états externes (Anscombe, 2005). Dans notre corpus nous trouvons des adjectifs correspondant à des états internes (*effrayé, horrifié, désespéré, craintif*), mais nous n'en trouvons aucun qui correspondrait à des états externes.

D'après notre étude, dans le genre policier l'expression *lancer un regard* a une forte préférence pour les adjectifs de l'intensité forte et de polarité négative. Ces résultats

pourraient être expliqués par le phénomène de la « prosodie sémantique »²² (Louw, 1993; Sinclair, 2004). Il s'agit de combinaisons préférentielles entre une forme lexicale et un groupe d'unités lexicales à connotation spécifique ou appartenant à un champ sémantique particulier.

Nous pouvons considérer la construction « *lancer un regard* + *ADJ* » comme patron lexico-syntaxique. Les patrons, c'est une attraction mutuelle entre des formes lexicales et des formes syntaxiques. L'observation du contexte d'apparition des items lexicaux permet de révéler des relations sémantiques particulières. Des patrons d'un mot peuvent être définis comme tous les mots et structures qui sont régulièrement associés au mot et qui contribuent à son sens. Comme la structure *lancer un regard* + *ADJ*, se reproduit fréquemment et représente un schéma récurrent, il nous semble pertinent de la considérer en tant que patron lexico-syntaxique.

2.2. La variation sur la préposition

Sur l'axe syntagmatique, la collocation *lancer un regard*, sélectionne préférentiellement la préposition *à*, même si l'on observe des variations paradigmatiques sur cette préposition. Outre le complément indirect en *à*, cette construction accepte un complément en *vers* (12 fois), *autour de* (4 fois), *sur* (3 fois), *dans la direction de* (2 fois), *en direction de* (1 fois). Le tableau 5 récapitule les données extraites du corpus:

L'expression	La préposition
Lancer un regard	à (40)
	vers (12)
	autour de (4)
	sur (3)
	en(1)/ dans la(2) direction

²² Le terme introduit par Louw, initialement défini comme « consistent aura of meaning with which a form is imbued by its collocates » (Louw, 1993 : 157), puis développé parallèlement par Sinclair, est défini ainsi par Louw (2000 : 60) : « a semantic prosody refers to a form of meaning which is established through the proximity of a consistent series of collocates, often characterisable as positive or negative, and whose primary function is the expression of the attitude of its speaker or writer towards some pragmatic situation. A secondary, though no less important attitudinal function of semantic prosodies is the creation of irony through the deliberate injection of a form which clashes with the prosody's consistent series of collocates ».

	de
--	----

Tableau 5: Les prépositions coapparaissant avec la construction *lancer un regard*

Les exemples de (05) à (07) illustrent cette variation:

(05) Rosen **lança un regard de reproche à Tom** et abandonna sa fourchette en soupirant. (Halter, *Les mystères de Jérusalem*, 1999).

(06) Il **lança un regard sur la salle** et ses pensionnaires le junkie, le saoulard, la grand-mère... (Grangé, *L'empire des loups*, 2003).

(07) Elle a **lancé un regard dans ma direction**, sans me faire de signe. (Grisham, *La dernière récolte*, 2001).

La préposition *à* introduit un actant à la construction qui a la fonction de complément d'objet indirect. Toutes les autres prépositions (*vers/ autour de/ sur/ (en) dans la direction*) introduisent le plus souvent un complément de lieu, fortement intégré à la construction verbale.

Nous pouvons considérer la construction « *lancer un regard à* » comme patron lexico-syntaxique. L'expression *lancer un regard*, choisissant préférentiellement la préposition *à* introduit un troisième actant sous la forme de complément d'objet indirect. Ainsi, le patron lancer un regard ADJ subi une expansion syntagmatique au niveau du SN. La construction qui prend la forme: *lancer un regard ADJ à N*, introduit un troisième actant sous la forme de N. Comme ce schéma se reproduit plusieurs fois et a une signification claire, il peut, lui aussi, être catégorisé en tant qu'un patron.

2.3. La variation sur le verbe

L'analyse des données montre qu'il existe aussi une variation paradigmatique sur le verbe. Le tableau 6 montre les synonymes de *lancer*, rangés en ordre décroissant de leur fréquence:

Verbe	Nom pivot
Jeter (158)	un regard
Lancer (121)	

Echanger (34)	
Adresser (13)	
Accorder (5)	
Donner (2)	

Tableau 6: Les paradigmes du verbe *lancer* (nombre d'occurrences dans le sous-corpus POL)

L'analyse des verbes constituant le paradigme du verbe *lancer* révèle une forme ayant une fréquence et une attirance prononcées pour le nom *regard*. Il s'agit du verbe *jeter*, qui accompagne le nom regard 158 fois. Néanmoins, son calcul du rapport de vraisemblance est moins élevé que dans le cas de verbe *lancer* (*lancer* - 182,75 vs. *jeter* - 41,73). Par conséquent, la partie suivante de notre travail sera consacrée à l'analyse de l'expression *jeter un regard* pour tenter d'explicitier ces données.

2.4. L'analyse discursive de la construction lancer un regard

L'analyse de la construction *lancer un regard* montre que cette expression peut avoir différentes fonctions dans le texte. À travers quelques exemples, nous allons essayer de relever ces fonctions.

Tout d'abord, la construction *lancer un regard* est, parfois, suivie d'un verbe *dicendi* introduisant le discours direct. Cela donne l'impression que d'abord le regard scrutateur apprécie la situation et qu'ensuite, le personnage décide si ses observations peuvent être verbalisées. Ce regard est un moyen d'introduire la parole, les mots:

(08) Il **lança un bref regard à Gabriel puis rétorqua**: Aucun problème. (Grangé, *Le vol des cigognes*, 1994)

(09) Celle-ci **lança à Luke un regard stupéfait et dit**: - Oui, mademoiselle Rayford. (Follett, *Code zéro*, 2000)

Dans l'exemple (10), la construction *lancer un regard* est utilisée dans *une proposition incise*. Cela a pour objectif de familiariser le lecteur avec la situation de dialogue, en décrivant les réactions des personnages et leur comportement.

(10) Cette fille, **demanda Copperpot en lançant un bref regard vers le pansement sur l'oreille de Brolin**, vous pensez qu'elle a été enlevée? (Chattam, *In tenebris*, 2003)

Dans l'exemple (11), le pronom « celui », suivi du syntagme prépositionnel « de toutes les folies », équivaut au nom *regard*. Ce SN est une expansion de l'expression « *lança un regard de biais* ». Il classifie ce *regard* comme spécifique, il lui donne une possibilité d'exprimer ou de « verbaliser » la folie:

- (11) **Il me lança un regard de biais, celui de toutes les folies**, puis grinça : Sida.
(Grangé, *Le vol des cigognes*, 1994)

L'expression *lancer un regard* permet de décrire aussi l'attitude, les expériences, les sentiments des personnages. Dans l'exemple (12), le *regarde vide* pourrait exprimer le désespoir, le chagrin, la faiblesse:

- (12) Michelet **lui lança un regard vide** et bleu, où Camille lut un vrai désespoir.
(Vargas, *L'homme a l'envers*, 1999).

Dans d'autres contextes, *lancer un regard* sert à la description de la situation. Les personnages lancent souvent des regards circulaires, de part à d'autre. Ce procédé permet à l'auteur d'introduire une description, qui est intéressante parce que le lecteur découvre des faits à travers les yeux d'un personnage. C'est la réalité vue de l'intérieur de la situation:

- (13) Elle **lança un regard de part et d'autre du couloir: personne**. (Grangé, *Le concile de pierre*, 2000)
- (14) **Il lança un regard sur la salle et ses pensionnaires: le junkie, le saoulard, la grand-mère...** (Grangé, *L'empire des loups*, 2003).

À travers les exemples analysés, nous observons que l'expression *lancer un regard* peut avoir différentes fonctions. Selon sa localisation dans le texte, l'expression peut décrire les attitudes de personnages, elle peut devenir le miroir des pensées et des craintes des protagonistes, servir à la description. L'auteur peut aussi créer des effets spécifiques, comme le suspense, en jouant avec cette expression. Néanmoins, la stabilité de cette structure, sa forme schématique qui, parfois, introduit le discours direct ou la description donne à cette construction la fonction structurante.

3. L'expression *jeter un regard*

Examinons maintenant l'expression *jeter un regard*. En analysant les données, nous trouvons 158 occurrences de cette construction. Les collocations binaires *lancer un regard* et *jeter un regard* se ressemblent. Dans les deux constructions, le nom *regard* est qualifié par des adjectifs en fonction d'épithète. Le tableau 7 récapitule les adjectifs qui accompagnent la structure *jeter un regard* le plus souvent:

Verbe+ déterminant	Adjectif antéposé	Nom	Adjectif postposé
jeter un	bref (14)	regard	circulaire (7)
	rapide (8)		affolé (2)
	nouveau (3)		anxieux (2)
	dernier (2)		souçonneux (2)

Tableau 7: Les adjectifs qui coapparaissent avec la construction *jeter un regard*

L'analyse comparative des adjectifs qui accompagnent les structures *lancer un regard* et *jeter un regard* montre de fortes similarités. Ce qui est intéressant, c'est que la plupart des épithètes sont caractéristiques pour les deux constructions. Nous avons regroupé ces adjectifs selon quatre dimensions (*l'aspect, l'intensité, la manifestation et la polarité*), et nous pouvons constater que la majorité d'entre eux relève de la *manifestation* (*circulaire, interrogateur, stupéfait, vide* (cf. Annexe 1)). Quant à la dimension *intensité*, certaines épithètes appartiennent au groupe d'intensité forte (*froid, glacial, perçant*). Nous n'en trouvons aucune qui relèverait d'intensité faible. En ce qui concerne la dimension *polarité*, nous trouvons 21 adjectifs de polarité négative (*morne, méfiant, haineux*), et seulement quatre de polarité positive (*admiratif, candide, d'intelligence, confiant*).

La dimension *aspect*, montre des résultats intéressants. Les adjectifs qui coapparaissent, le plus souvent, avec l'expression *jeter un regard* sont plutôt ponctuels (*bref, rapide, nouveau*). La construction *jeter un regard* semble donc plus ponctuelle comme expression.

En ce qui concerne la préposition, la construction *jeter un regard*, elle aussi, sur l'axe syntagmatique choisit de préférence la préposition *à*. Néanmoins, nous remarquons la présence d'autres prépositions comme *dans* et *par*. Ce qui est intéressant, c'est que le

nombre d'occurrences de chaque préposition s'associant avec la construction *jeter un regard* est comparable au nombre d'occurrences de la même préposition dans la construction *lancer un regard*. Le tableau 9 récapitule les prépositions, qui coapparaissent avec les expressions *lancer un regard* et *jeter un regard*:

Préposition	Nombre d'occurrences	
	Lancer un regard	Jeter un regard
à	40	58
vers	12	17
sur	3	13
autour de	4	12
dans	0	4
En direction de	1	2
dans la direction de	2	1

Tableau 8: Les prépositions qui coapparaissent avec les expressions *lancer un regard* et *jeter un regard*

Après avoir analysé et comparé les expressions *lancer un regard* et *jeter un regard*, nous nous permettons de constater que les constructions analysées présentent de fortes ressemblances. Elles sont utilisées comme des synonymes, apparaissent dans les contextes identiques et remplissent des fonctions similaires autant dans la phrase que dans le texte. La construction *jeter un regard* ADJ à N, elle aussi, introduit un troisième actant et peut être considérée comme un patron lexico-syntaxique.

Toutefois, la prédominance statistique d'aspect ponctuel accompagnant l'expression *jeter un regard* (*bref, rapide*), pourrait signifier que *jeter un regard* est plus ponctuel que *lancer un regard*. Pour confirmer cette observation, il est nécessaire de mener des analyses plus poussées sur la combinatoire de ces expressions aux niveaux phrastique et transphrastique.

4. « *Lancer un regard* » comme motif

La définition de motif dit, qu'en son sein, nous pouvons retrouver non seulement les éléments de stabilité, mais aussi les éléments de transformation. L'expression *lancer un regard* (*Adj + Prép*) combine les deux types d'éléments, elle peut subir plusieurs transformations et, en même temps, garder la structure et les composants qui sont stables. Cela nous permet de considérer cette structure en tant que motif. Au sein de la construction

considérée, le nom dans le SN reste toujours stable. C'est ce syntagme qui nous permet de reconnaître le motif. Par ailleurs, les éléments variables correspondent à divers usages en discours.

Nous avons analysé quelques variations possibles au sein de la construction *lancer un regard*. La première variation que nous prenons en compte, c'est la possibilité d'identifier un paradigme au niveau lexical. Nous pouvons remplacer le verbe lancer par un autre verbe, son paradigme, par exemple, *adresser, jeter, échanger, accorder, donner*. C'est le contexte qui détermine le verbe qu'il faut utiliser. Néanmoins, nous sommes capables de reconnaître ce motif dans le contexte donné, quel que soit le verbe utilisé, ce qui prouve la stabilité du sens. De plus, comme le motif est une unité qui se reproduit régulièrement, au fur et à mesure que la suite des mots se répète, nous sommes aptes à la mémoriser. Une autre variation dont nous tenons compte, c'est l'opération d'ajout ou de suppression de l'adjectif qui qualifie le nom *regard*. Comme nous avons montré plus haut, la structure analysée est fréquemment accompagnée d'un adjectif. Néanmoins, il n'est pas indispensable pour que le lecteur puisse comprendre le sens de l'expression *lancer un regard*. L'épithète ajoute des informations supplémentaires sur les propriétés du *regard*, mais il peut être facilement supprimé, ce qui ne change pas le sens de l'énoncé.

La variation sur la préposition qui introduit soit un actant, soit un complément circonstanciel, prouve la possibilité de transformation au sein de ce motif.

Nous pouvons trouver quelques patrons lexico-syntaxiques au sein de ce motif, nous en avons analysé deux, [*lancer un regard* + ADJ] et [*lancer un regard* + ADJ à N].

Tout compte fait, nous constatons que les expressions *lancer un regard* de même que *jeter un regard* peuvent subir quelques extensions sur l'axe syntagmatique, et encore plus de variations sur l'axe paradigmatique. Ces possibilités de transformations correspondent à la définition de la notion de motif. De plus, comme la construction *lancer un regard* ADJ à N apparaît plusieurs fois dans le corpus POL, il pourrait être identifié comme un motif stylistique lié au comportement des personnages, propre au sous-corpus policier.

Chapitre 9. L'expression *hocher la tête*

Dans cette partie de notre travail, nous allons analyser une autre expression désignant le comportement qui, comme *lancer/ jeter un regard*, ne nous paraît pas, de prime abord, spécifique pour le genre policier. Néanmoins, la construction *hocher la tête* apparaît 366 fois dans le corpus POL et son indice de spécificité est assez élevé - 134,94.

1. L'analyse de l'expression *hocher la tête*

La figure 9, qui est une visualisation de l'arbre lexico-syntaxique, correspond à l'expression *hocher la tête*:

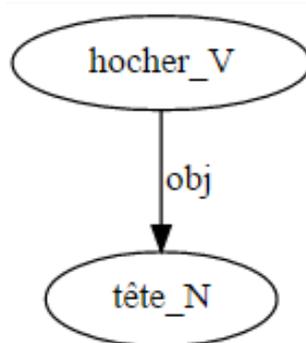


Figure 9 : Arbre lexico-syntaxique récurrent automatiquement extrait (*hocher la tête*)

L'expression *hocher la tête* n'est pas également distribuée dans le corpus:

Auteur	Nombre d'occurrences
Maxime Chattam	139
Fred Vargas	74
Jean-Christophe Grangé	33
Marek Halter	28
Jean-François Parot	21
John Grisham	15
Frédéric Dard	14
Brigitte Aubert	13
Cédric Bannel	11
Georges Simenon	9
Serge Brussolo	6
Ken Follett	2
Pierre Lemaitre	1
Daniel Macouin	0

Charlène Mauwls	0
Total	366

Tableau 9: La distribution de l'expressions *hocher la tête* dans le sous-corpus POL

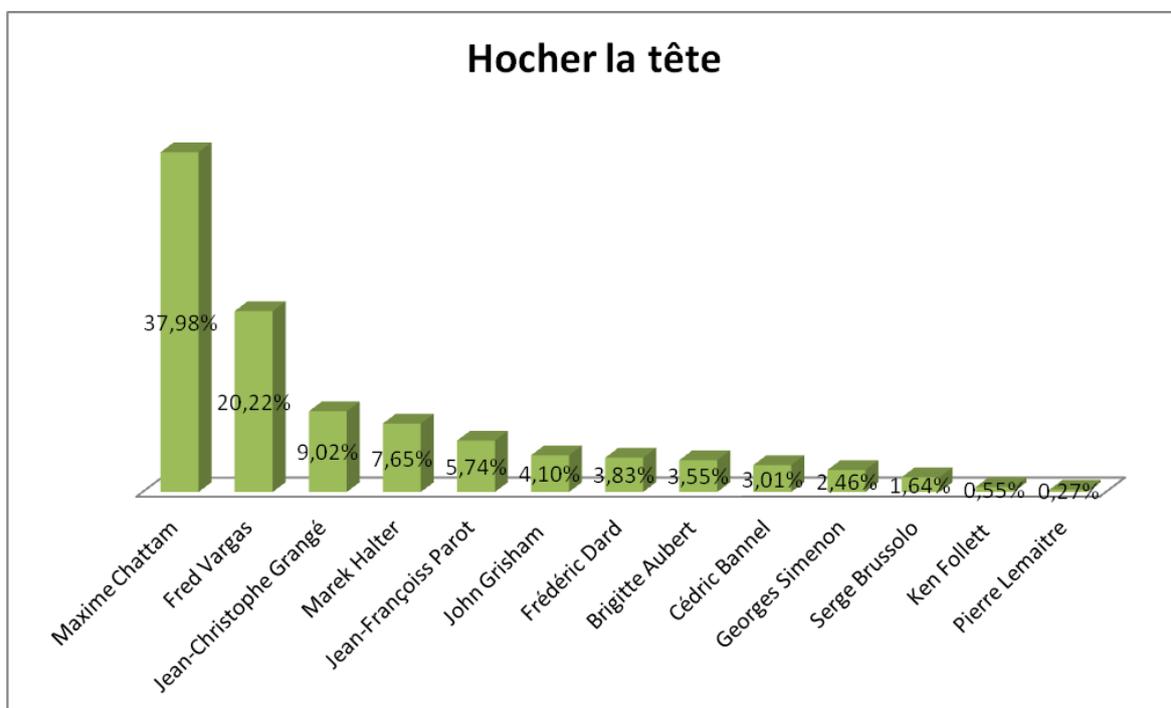


Figure 10 : La dispersion de l'expression *hocher la tête* dans le corpus par auteur,

Le tableau 9 et la figure 10 montrent que l'expression *hocher la tête* apparaît le plus souvent, 139 fois, chez Maxime Chattam, ce qui fait presque 38% de toutes les occurrences de l'expression dans le corpus. Ces chiffres rendent cette construction très spécifique pour Chattam. Vergas utilise cette structure 74 fois. Quelques autres auteurs s'en servent, mais la fréquence n'est pas très remarquable. Par contre ni Macoulin ni Mauwls ne l'utilisent pas une seule fois. Ces résultats méritent une analyse stylistique plus approfondie du style des différents auteurs, ce qui dépasse les objectifs de notre étude.

1.1. L'attraction mutuelle préférentielle entre le verbe hocher et le nom tête

L'analyse linguistique de la construction *hocher la tête* permet de dire que le verbe *hocher* et le nom *tête* forment ***une collocation***. Les figures 11 et 12 révèlent une attraction mutuelle préférentielle entre *hocher* et *tête*:

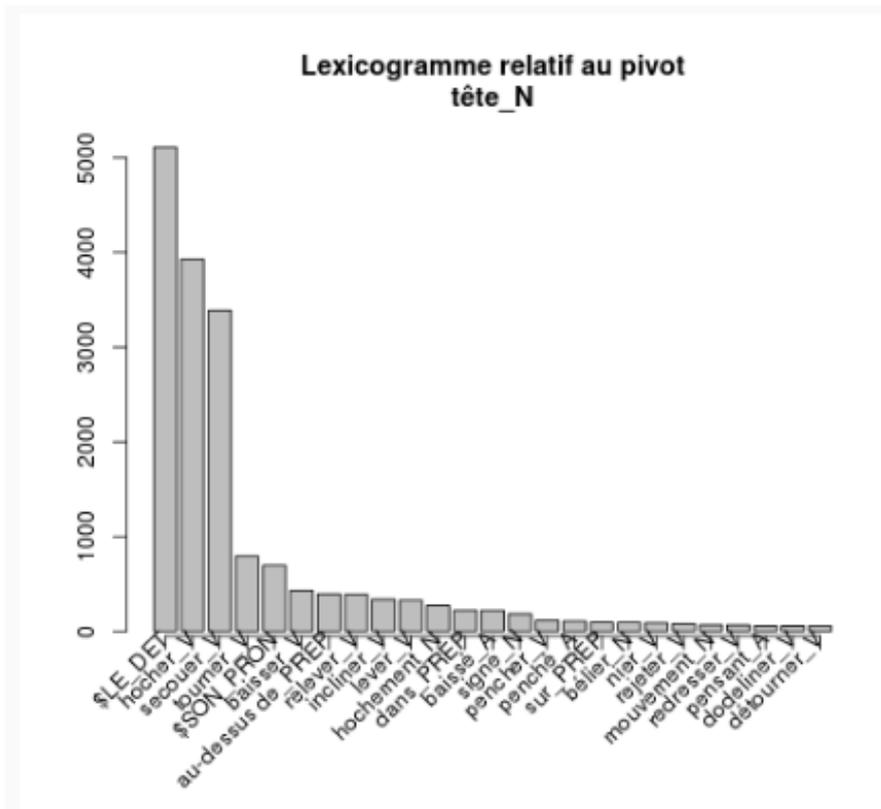


Figure 11 : Lexicogramme relatif au pivot *tête* dans POL

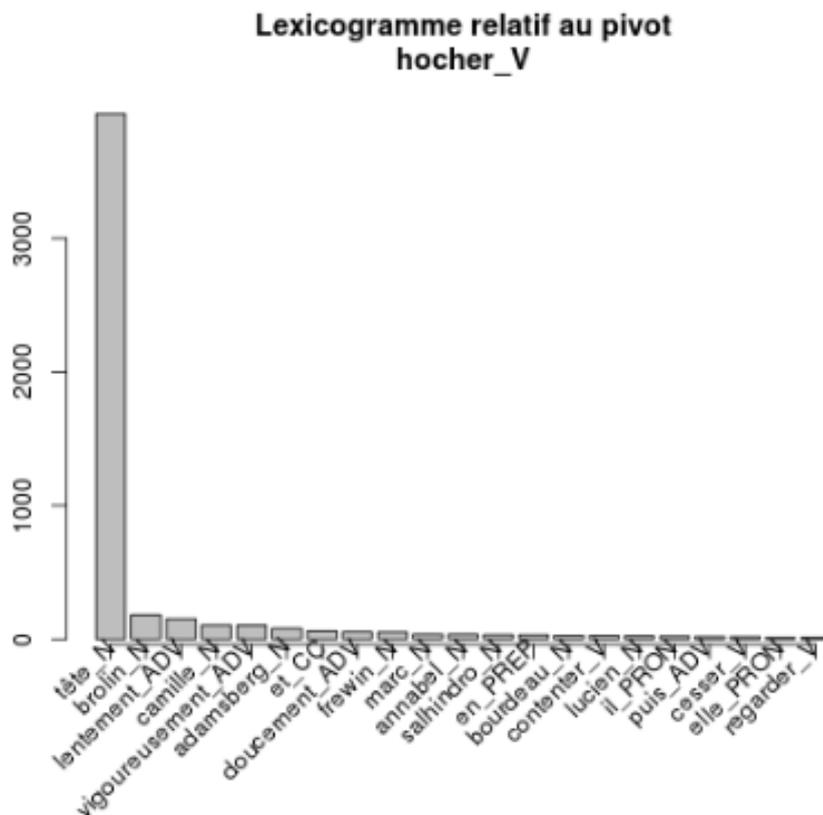


Figure 12 : Lexicogramme relatif au pivot *hocher* dans POL

La figure 11, qui montre les accompagnateurs préférentiels du nom *tête* révèle son attirance pour le verbe *hocher*. Puis, la fréquence de coapparition du nom analysé et des verbes *secouer* et *tourner* est aussi assez remarquable. Les autres accompagnateurs (verbes ou autres parties du discours) sont beaucoup moins spécifiques pour le nom *tête*. Par contre, la Figure 12, qui montre les lexicogrammes relatifs au pivot *hocher* ne laisse aucun doute que le nom avec lequel le verbe *hocher* apparaît le plus souvent c'est le nom *tête*. Les autres collocatifs ne sont pas spécifiques pour le verbe *hocher* (dans le POL).

2. Les variations au sein de l'expression

2.1. La variation sur le déterminant

En ce qui concerne la détermination, nous constatons que dans la grande majorité de cas, le verbe *hocher* et le nom *tête* choisissent l'article défini *la*. La construction *hocher la tête* apparaît 362 fois dans le corpus. Puis, nous trouvons trois occurrences où le nom *tête* est déterminé par le déterminant possessif *sa* et une occurrence accompagnée d'un déterminant possessif au pluriel *leurs*.

(15) Les Jansen acquiescent en silence, **hochant de concert leurs têtes blondes**.
(Aubert, *Éloge de la phobie*, 2000).

Ce fait montre qu'il s'agit d'une collocation, ses éléments ne sont pas complètement figés.

2.2. La variation sur l'adverbe

En analysant les contextes gauche et droit de l'expression *hocher la tête* nous remarquons que cette construction peut subir une expansion sur l'axe syntagmatique et qu'elle est souvent accompagnée de différents éléments adverbiaux (cf. Annexe 2). Le syntagme verbal est enrichi par des adverbes, des constructions [*avec* + N] ou des structures [*d'un air* + ADJ]. À notre sens, la construction [***hocher la tête avec*** + N], de même que la structure [***hocher la tête d'un air*** + ADJ] pourraient être considérées comme des patrons lexico-syntaxiques.

Les 18 adverbes accompagnent la structure 62 fois. Le plus souvent la structure prend la forme [***hocher*** + ADV + ***la tête***]. Comme ce schéma se reproduit fréquemment, 42 fois, nous pourrions le classer dans la catégorie des patrons lexico-syntaxiques. Les

adverbes et les autres éléments adverbiaux qui qualifient le mouvement de la tête, appartiennent le plus souvent à la classe d'adverbes de manière. Ils peuvent renvoyer

- à la vivacité du mouvement (*lentement, vigoureusement, avec entrain, avec véhémence*);
- à l'intensité/ la manifestation de force (*doucement, légèrement, imperceptiblement, mollement, sans grande conviction, à peine*);
- aux sentiments éprouvés pendant l'action de hochement, à l'état d'esprit du personnage, ou à son attitude (*sombrement, tristement, docilement, avec certitude, avec compassion, avec mélancolie, avec désolation, avec un peu d'impatience, d'un air attristé, d'un air craintif et haineux, l'air absent, l'air réfléchi, l'air satisfait, au grand désespoir, dans une attitude entendue, de satisfaction*);
- à l'attention pendant le mouvement (*distraitement, vaguement*);
- à l'effort/ aux difficultés qui accompagnent le hochement (*péniblement*);
- au respect des normes sociales (*poliment*);
- ou bien à un certain degré de la gravité (*gravement, avec gravité, avec dérision, l'air grave*).

Voici quelques exemples issus du corpus:

- (16) Il croisait et décroisait sans cesse les jambes et **hochait vigoureusement la tête** au grand désespoir d'un garçon coiffeur qui tentait de disposer ses cheveux en boucles ordonnées. (François Parot, *L'énigme des blancs-manteaux*, 2000).
- (17) Aujourd'hui, confronté au phénomène, l'Homme ne pouvait que **hocher la tête avec mélancolie**, impuissant à agir sur son monde. (Chattam, *La théorie Gaïa*, 2008).
- (18) Le capitaine Chamberlin **hochait la tête, l'air grave**. (Chattam, *L'âme du mal*, 2002).

Les éléments adverbiaux peuvent aussi renvoyer à la dimension de la manifestation (*avec une grimace fatiguée, avec une manière de sourire, d'un air détendu, d'un air las, d'un air stupide, l'air de dire: "ce n'est pas possible", en petits mouvements nerveux*). Ils peuvent aussi accompagner les mots de réponse ou bien le hochement peut remplacer une telle réponse (*affirmativement, négativement, en signe d'approbation, en signe d'assentiment*).

Voici quelques exemples qui illustrent cette variation:

- (19) Tom **hocha la tête avec une grimace fatiguée**. (Halter, *Les mystères de Jérusalem*, 1999)
- (20) Le baveux **hocha la tête en petits mouvements nerveux**. (Grangé, *Les Rivières pourpres*, 1998)
- (21) Il **hocha la tête en signe d'approbation**. (Bannel, *Le huitième fléau*, 1999)

2.3. La variation sur l'adjectif

Parmi toutes les occurrences, nous n'en trouvons que quatre où le nom *tête* est accompagné d'un adjectif épithète. À chaque fois que le nom cooccure avec une épithète, il est déterminé par un déterminant possessif (*sa tête étroite, sa grosse tête, leurs têtes blondes* (cf. exemple (15)), *sa belle tête*).

- (22) Il **hoche sa belle tête de statue d'ébène**, comme on dit depuis toujours en causant gentiment d'un black mati. (Dard, *Valsez poufiasses*, 1989).

L'accompagnateur adjectival a donc une incidence sur la détermination du nom dans la construction²³.

L'analyse du contexte droit de l'expression *hocher la tête* nous permet de remarquer un trait assez caractéristique pour cette construction. Il s'agit ici des combinaisons des mots où un adjectif ou un participe est détaché et apposé à droite. Dans le sous-corpus POL, nous trouvons 15 cas de ce type. Le plus souvent, la structure prend la forme d'une phrase canonique suivie d'un adjectif en apposition [P[SN] [SV [V *hocher* [SN [DET *la*] [N *tête*] [SA [ADJ *pensif*]]]]].

Nous donnons ici quelques exemples issus du corpus:

²³ Ces phénomènes sont observés aussi pour les noms d'affect par Novakova & Tutin (2009 : 65-79).

(23) Il hoche la tête, **mécontent**. (Dard, *Votez Bérurier*, 1964).

(24) Camille hocha la tête, **mal à l'aise**. (Vargas, *L'homme à l'envers*, 1999).

(25) Milan hocha la tête, **réellement impressionné**. (Bannel, *Le huitième fléau*, 1999)

Les adjectifs qualificatifs que nous trouvons en apposition sont les plus souvent dérivés des noms d'émotions (*mécontent, pensif, ravi, heureux, impressionné*).

Des constructions détachées sont d'un point de vue syntaxico-sémantique "une annexe de phrase, un supplément de proposition" (Dupont, 1986 : 16, cité par Havu & Pierrard). Nous pouvons considérer ces constructions comme des suites descriptives qui sont le résultat du détachement de constituants étroitement liés à la prédication principale, dans une relation de type attributif. Ce détachement conduit à la prédication seconde et rend ainsi autonome la forme adjectivale (Combettes, 2005).

2.4. La construction « hocher la tête » comme un constituant de la colligation

En menant l'analyse du contexte gauche de l'expression *hocher la tête*, nous remarquons que cette construction a souvent la fonction du complément du verbe *se contenter de* (5 occurrences), ce qui pourrait correspondre à un motif de comportement qui fait appel à l'état psychologique des personnages. Voici un exemple illustrant cette construction:

(26) Juliette avala une bouché de poire, mal à l'aise. « Qu'est-ce qu'il veut dire par là? se demanda-t-elle. Il est en train de me draguer ou c'est moi qui fabule? » **Ne sachant que répondre, elle se contenta de hocher la tête**, espérant s'en tenir là. (Chattam, *L'âme du mal*, 2002).

L'expression *hocher la tête* apparaît aussi dans la fonction du complément de différents verbes aspectuels (*se mettre à, continuer de, cesser de*). Rappelons ici, que d'après Hoey (2005), un mot est employé en compagnie d'autres mots, dans certaines positions ou fonctions grammaticales, à un ou des endroits particuliers de la phrase, du paragraphe ou du texte. Gonon et coll. (2016) vont encore plus loin. Ils définissent la *colligation*, à partir d'observations sur de grands corpus informatisés, comme « une cooccurrence de phénomènes grammaticaux sur l'axe syntagmatique qui révèlent la préférence des lexies pour certains environnements grammaticaux ».

Comme l'expression *hocher la tête* apparaît plusieurs fois, dans des périphrases aspectuelles, en fonction du complément du verbe aspectuel, il nous semblerait pertinent de classer une telle séquence en tant qu'une *colligation* [V_{aspectuel} + PRÉP (à/de) + *hocher la tête*].

Les données issues du sous-corpus POL montrent que des personnages *se mettent à hocher la tête* (1 occurrence), ce qui peut correspondre l'aspect inchoatif; ils *continuent de hocher la tête* (2 occurrences), ce qui relève de l'aspect phasique continuatif. Parmi les occurrences, nous en remarquons aussi quelques-unes, où la construction analysée suit le verbe *cesser*. Néanmoins, il est employé en forme négative (*sans cesser / ne cessa*), ce qui pourrait correspondre à l'aspect phasique continuatif (ex. (28)).

(27) En regardant Stick dans les yeux, **je me suis mis à hocher la tête**, lentement pour commencer, un petit mensonge commis sans ouvrir la bouche. Et **j'ai continué de hocher la tête** et de mentir, faisant plus par ce petit geste pour la cueillette de notre coton que six mois de temps chaud et sec. (Grisham, *La dernière récolte*, 2001).

(28) Il franchit la porte **sans cesser de hocher** la tête avec désolation. (Aubert, *Éloge de la phobie*, 2000).

2.5. La variation sur l'axe paradigmatique (le cas du verbe)

Analysons maintenant le verbe *hocher* sur l'axe paradigmatique. Le tableau 10 récapitule les variantes possibles:

Verbe	Pivot
Hocher (366)	La tête
Secouer (335)	
Tourner (143)	
Lever (97)	
Relever (72)	
Baisser(63)	

Tableau 10: Les paradigmes du verbe *hocher*

Le nom *tête* choisit préférentiellement le verbe *hocher*. Pourtant, il a aussi une forte préférence pour un autre verbe, *secouer*. *Secouer la tête* apparaît 335 fois dans le corpus,

ce qui est assez remarquable. Ensuite, le verbe *tourner* entre aussi dans le même paradigme, mais cette construction a une fréquence moins élevée, elle apparaît dans le corpus 143 fois. De plus, les verbes constitutifs de ce paradigme ont une signification assez proche, mais ne sont pas des synonymes. L'action de hocher est différente de l'action de tourner, lever, relever, baisser, les verbes donc décrivent les différents mouvements de la tête. Les exemples de (29) à (31) illustrent la variation paradigmatique du verbe:

(29) Quelqu'un s'empresse avec une boutanche d'Evian; mais l'Espago **secoue la tête** d'un air bougon. (Dard, *Béru-Béru*, 1970).

(30) La force de mon regard est telle, mon magnétisme si puissant que la belle souris finit par **tourner sa jolie petite tête blonde** de mon côté. (Dard, *Votez Bérurier*, 1964).

(31) Elle **baissa la tête** et balbutia : Des afflux de sang qui... (Grangé, *Le concile de pierre*, 2000).

2.6. Analyse discursive de la construction *hocher la tête*

En analysant les occurrences de l'expression *hocher la tête* dans le contexte, nous remarquons quelques traits assez caractéristiques pour cette structure. Cette récurrence stylistique apparaît 366 fois dans de différents passages des textes et a des fonctions spécifiques.

Maintes fois la structure apparaît dans des phrases canoniques, minimales, qui servent à la description de la situation. Une telle phrase peut subir une extension syntagmatique et être enrichie par un adverbe de manière.

Le plus souvent, cette structure a une fonction descriptive. Nous voyons des personnes qui hochent leurs têtes en signe d'approbation, quand ils sont en train de penser, ou quand ils veulent montrer qu'ils comprennent les propos de leur interlocuteur.

Cette récurrence stylistique peut aussi servir de cadrage stéréotypique du dialogue (Dufays, 2010; Siepmann, à paraître). Parfois, la structure *hocher la tête* apparaît à la place d'un verbe *dicendi* et introduit le discours direct:

(32) Au départ, il y a un thème, presque insignifiant, qui s'amplifie, se déploie, varie à l'infini... Je ne vois pas le rapport avec les meurtres. **Santo hochait la tête**: Nous avons connu un grand pianiste qui refusait d'enregistrer les Variations en studio. Il

voulait les jouer seulement en concert, sans s'interrompre. (Grangé, *Miserere*, 2008)

Cette structure peut apparaître aussi en plein dialogue, pour décrire et rendre la situation plus claire et familière pour le lecteur:

(33) -Ma pauvre biche, depuis Francis Carco et ses bandits au grand cœur il a coulé beaucoup de sang sous les ponts. On s'y met? -Par quoi voulez-vous que je commence? -Par l'incendie d'un pavillon de Saint-Ouen en 1963. **Elle hoche la tête** : - Vous en savez, des choses! -Pas suffisamment. Alors je vous écoute. (Dard, *Valsez poufiasses*, 1989)

La structure *hocher la tête* peut aussi se présenter comme un substitut au dialogue (discours), et devenir un comportement qui veut « parler » et exprimer les pensées:

(34) Elle a sorti une feuille de papier de la poche arrière de son jean. Son père a sorti ses lunettes de la poche de sa chemise et s'est mis à lire attentivement. Au cours de sa lecture, de temps à autre, il la regarde, effaré. Il regarde aussi son pansement au poignet: ça le rend malade. **Il hoche la tête l'air de dire: « Ce n'est pas possible. »** À la fin de sa lecture, il fait OK avec son pouce, comme c'est exigé dans le document. (Lemaitre, *Robe de Marié*, 2009)

(35) Tu aurais préféré y rester? C'est ça que tu aurais voulu? Finir comme lui, à sa place? Parce que lui, crois-moi, il n'aurait pas hésité une seconde! Garde bien ça en tête. C'était lui ou toi. Point! Elle déglutit puis **hocha la tête pour signifier qu'elle comprenait**, qu'elle était d'accord. Le digérer serait une autre histoire, une question de temps, si c'est possible, pensa-t-elle. Thomas saisit à nouveau les sacs. (Chattam, *Les arcanes du chaos*, 2006).

3. *Hocher la tête comme motif*

Après avoir analysé les occurrences et les contextes de l'expression *hocher la tête*, nous pouvons dire que cette récurrence stylistique peut être classifiée en tant que motif. Comme nous avons montré plus haut, la structure réunit des éléments stables, assurant la stabilité du sens et la possibilité de mémorisation du motif, de même que des éléments variables, comme la possibilité du paradigme ou l'ajout (la suppression) de l'adverbe ou de l'adjectif. Ces traits s'inscrivent dans la définition du terme.

De plus, nous distinguons une sous-classe au sein de ce motif, cela veut dire que le motif de comportement introduit aussi des caractéristiques psychologiques des personnages. Dans ce cas, ces derniers n'auront plus besoin de verbaliser leur réponse ou de continuer le dialogue.

Le motif de hochement de tête est caractéristique pour l'écriture de Chattam (139 occurrences). Ce résultat pourrait servir à des études stylistiques plus poussées du style de cet écrivain.

Dans le chapitre suivant, nous allons nous pencher sur l'expression *hausser les épaules*.

Chapitre 10. L'expression *hausser les épaules*

Dans cette partie de notre travail, nous allons nous pencher sur la récurrence stylistique *hausser les épaules*. Cela est une autre construction qui, au premier regard, ne nous semble pas très spécifique pour le genre policier. Néanmoins, elle apparaît dans le corpus 227 fois. Même si son indice de spécificité, 6,99, est beaucoup moins important que celui des deux autres constructions analysées précédemment, sa fréquence absolue a été décisive pour notre choix.

1. L'analyse de l'expression *hausser les épaules*

Nous présentons l'arbre lexico-syntaxique correspondant à cette expression:

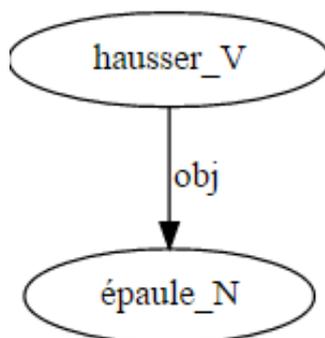


Figure 13 : Arbre lexico-syntaxique récurrent automatiquement extrait (*hausser les épaules*)

Dans le corpus, l'expression *hausser les(ses/des) épaules* est distribuée comme suit:

Auteur	Nombre d'occurrences
Maxime Chattam	61
Fred Vargas	61
Jean-Christophe Grangé	39
Frédéric Dard	24
Marek Halter	13
Brigitte Aubert	7
Serge Brussolo	7
Ken Follett	5
Georges Simenon	5
Cédric Bannel	3
John Grisham	1
Jean-François Parot	1
Pierre Lemaitre	0

Daniel Macouin	0
Charlène Mauwls	0
Total	227

Tableau 11: La distribution de l'expression *hausser les épaules* dans le corpus

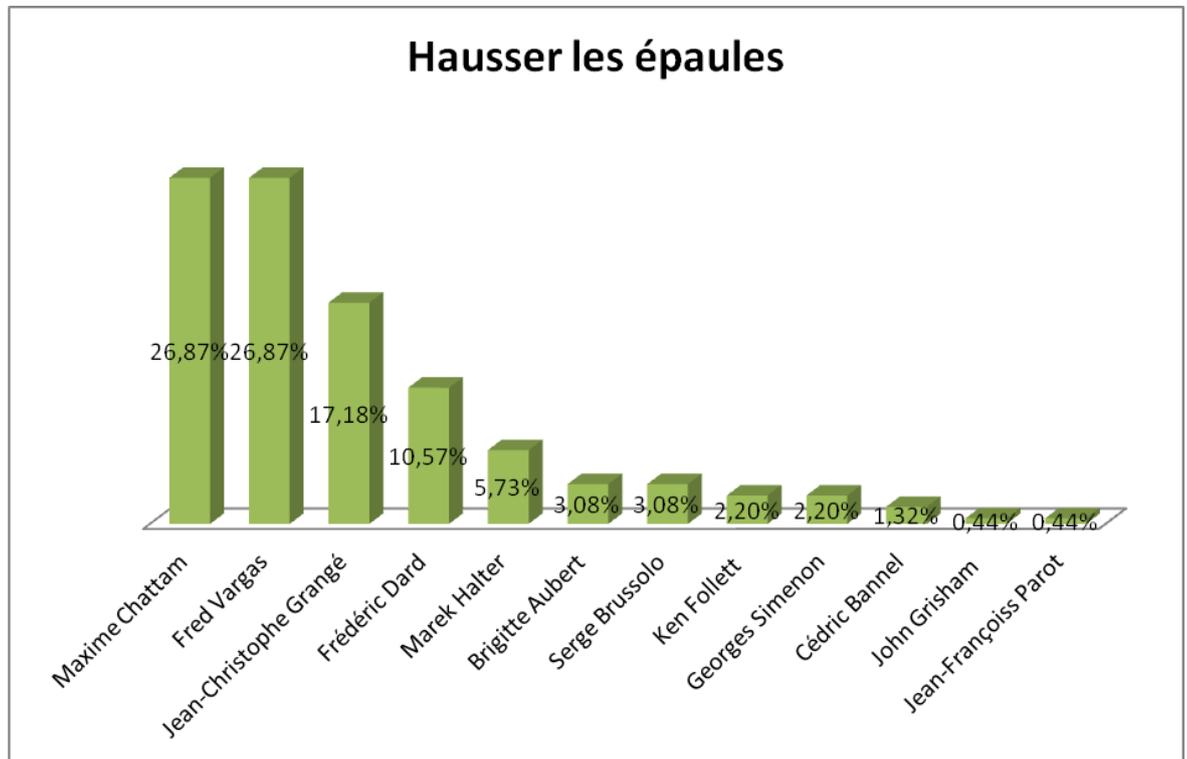


Figure 14 : La dispersion de l'expression *hausser les épaules* dans le corpus par auteur

Les chiffres révèlent que Maxime Chattam de même que Fred Vargas se servent de la structure *hausser les épaules* 61 fois. Quelques autres auteurs l'utilisent dans leurs œuvres, mais moins fréquemment. Par contre, Macoulin et Mauwls n'utilisent pas cette expression une seule fois. Une fois de plus, notons que ces résultats peuvent servir à des études stylistiques plus approfondies du style de ces auteurs.

1.1. L'attraction mutuelle préférentielle entre le verbe hausser et le nom épaule

Comme montrent les exemples précédents (*lancer un regard* et *hocher la tête*), les « constructions de départ », formés par l'association mutuelle préférentielle entre le nom pivot et le verbe, sont, le plus souvent, des collocations binaires. Cela est aussi valable pour la construction formée par le verbe *hausser* et le nom *épaules*. Leur attraction mutuelle est assez forte:

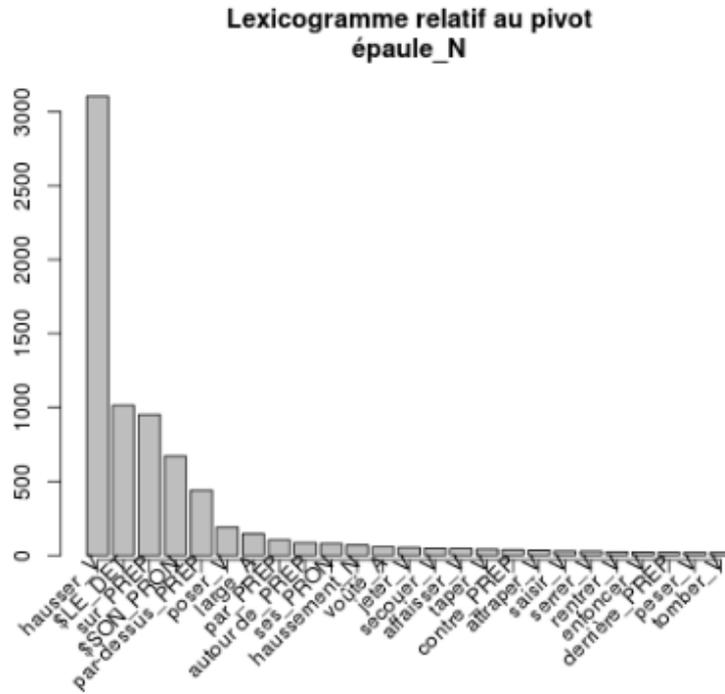


Figure 15 : Lexicogramme relatif au pivot *épaule* dans POL

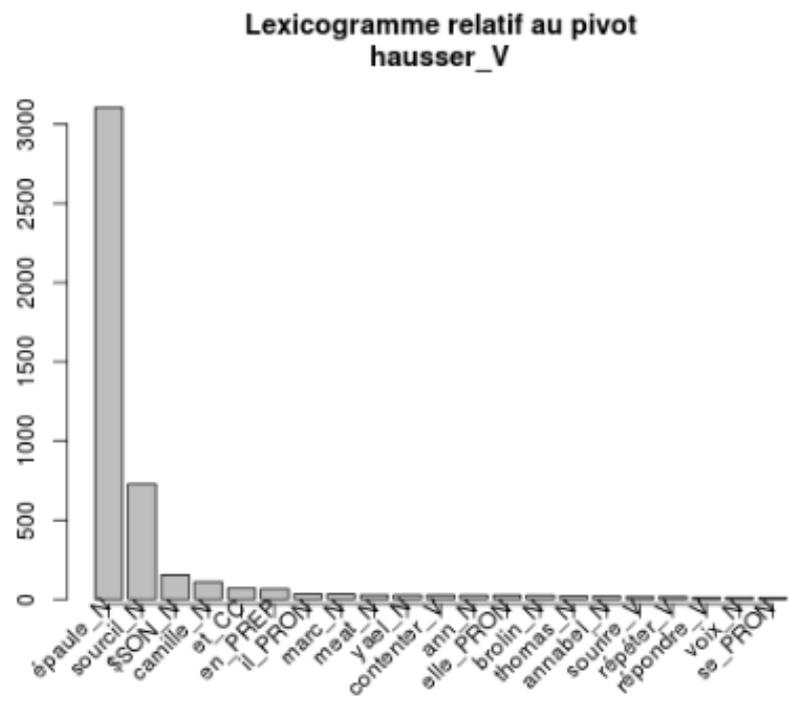


Figure 16 : Lexicogramme relatif au pivot *hausser* dans POL

Comme le montre la figure 15, le nom *épaules* apparaît le plus souvent en compagnie du verbe *hausser*. D'autres verbes et accompagnateurs sont beaucoup moins spécifiques pour ce nom. Par contre, la figure 16 montre les collocatifs préférentiels du verbe *hausser*. Nous pouvons voir que, parfois, le nom *sourcil* coapparaît avec ce pivot. Néanmoins, il n'est pas aussi spécifique que le nom *épaules*.

2. Les variations au sein de l'expression *hausser les épaules*

2.1. La variation sur le déterminant

Sur l'axe syntagmatique, le verbe *hausser* et le nom *épaule* choisissent préférentiellement le déterminant défini au pluriel *les*. La structure *hausser les épaules* apparaît 217 fois dans le corpus. Cependant, nous trouvons quelques variations dans la détermination du nom *épaule*. Ainsi, le nom peut être déterminé aussi par l'article indéfini au singulier *une* ou par le déterminant possessif au pluriel, *ses*. Nous trouvons quatre occurrences de la structure *hausser une épaule* et cinq occurrences de la structure *hausser ses épaules*.

Les exemples de (36) à (38) illustrent cette variation:

(36) Naseer **haussa une épaule** et oscilla des hanches. (Grangé, *Miserere*, 2008).

(37) Je l'entends presque **hausser les épaules** pendant que je m'éloigne. (Aubert, *Éloge de la phobie*, 2000).

(38) Torrence **haussa ses lourdes épaules**, désigna, devant eux, les corps demi-nus qui s'exposaient avec une tranquille impudeur. (Simenon, *Les dossiers de l'agence O*, 1968).

La construction *hausser une épaule* apparaît dans deux œuvres de Grangé (*La Forêt des Mânes* (2 occurrences), *Miserere* (2 occurrences)). Nous ne trouvons pas cette structure chez les autres auteurs, nous pouvons donc dire qu'elle est spécifique à cet écrivain.

2.2. La variation sur le verbe

D'après les données, le verbe *hausser* ne forme pas de paradigme.

Par ailleurs, la structure *hausser les épaules* apparaît très souvent (90 occurrences) dans les phrases canoniques minimales.

(39) Diane haussa les épaules. (Grangé, *Le concile de pierre*, 2000).

Comme le montrent les données, la construction *hausser les épaules* peut remplir la fonction de complément du verbe *se contenter* (5 occurrences), ce qui donne à cette expression une coloration psychologique à valeur limitative:

(40) Au lieu de lui répondre nettement, **Emile se contenta de hausser les épaules**, ce qui était moins compromettant. (Simenon, *Les dossiers de l'agence O*, 1968).

Puis, parmi les occurrences, nous trouvons une construction factive où l'infinitif *hausser* suivi d'un SN *les épaules* forme un prédicat complexe avec le verbe *faire*:

(41) Ça me **fait hausser les épaules**. (Dard, *Valsez poufiasses*, 1989).

2.3. La variation sur l'adjectif et les structures adverbiales

Les données du corpus montrent que la structure est assez stable, nous trouvons peu de variations en son sein. Parfois, elle peut subir une extension sur l'axe syntagmatique et être accompagnée d'adjectifs, d'adverbes, d'autres compléments, mais ces cas sont assez rares (cf. Annexe 3).

Le nom *épaules* est qualifié par quatre épithètes qui, à chaque fois, renvoient à la manifestation de la force physique (*massives, larges, lourdes, de colosse*). Dans toutes ces occurrences le nom est déterminé par un déterminant possessif *ses* (cf. exemple (38)).

Nous remarquons aussi des phrases où l'adjectif ou le participe est apposé à droite (*découragée, un peu froissée, sceptique, presque furieux, confus, peu convaincu, réfléchissant, indifférent*). L'adjectif en apposition est dérivé d'un nom d'émotion ou d'état intérieur. Il peut faire appel à la polarité négative et renvoyer aux émotions ressenties par la suite:

- de l'intervention d'un tiers (*découragé, froissé*)
- d'une situation à laquelle on participe (*furieux, confus*),
- de nos propres évaluations ou appréciations (*sceptique, (peu) convaincu, réfléchissant, indifférent*).

(42) Camille **haussa les épaules, découragée**. (Vargas, *L'homme à l'envers*, 1999)

L'analyse de données nous permet de révéler deux adverbes qui coapparaissent avec la structure *hausser les épaules*. L'un d'entre eux fait appel à l'intensité/ la manifestation de

la force du mouvement - faible (*imperceptiblement*), l'autre à un trait de caractère (*timidement*).

(43) Elle **haussa imperceptiblement les épaules**, ce qui lui tira une petite grimace de douleur. (Halter, *Les mystères de Jérusalem*, 1999).

D'autres éléments qui suivent la construction *hausser les épaules* ce sont des locutions adverbiales *de nouveau, une nouvelle fois* qui pourraient correspondre à l'aspect itératif:

(44) Adamsberg **haussa de nouveau les épaules**, sans répondre. (Vargas, *L'homme à l'envers*, 1999).

Enfin, nous remarquons des éléments qui apportent des informations sur la manière avec laquelle le mouvement est effectué, il s'agit ici de la locution *d'un air fataliste*, qui peut aussi être corrélée à l'état psychologique des personnages:

(45) Il **haussa les épaules d'un air fataliste** : Mais c'est ça la guerre, des jours et des nuits d'incertitude, non? (Chattam, *Prédateurs*, 2007).

2.4. Analyse discursive de la construction hausser les épaules.

En analysant les occurrences de l'expression dans le contexte, nous avons remarqué que cette récurrence stylistique apparaît le plus souvent dans les phrases canoniques minimales. *Hausser les épaules* peut y subir quelques extensions et être enrichie par un adjectif ou une structure adverbiale.

L'expression *hausser les épaules* sert à la description de situation pour la rendre plus familière pour le lecteur. En même temps, comme l'expression *hausser les épaules* peut remplacer le verbe *dicendi* et introduire le discours direct, elle a une fonction structurante du texte:

(46) Mais pourquoi tuer serait son rêve à lui? **Ann haussa les épaules: Je ne sais pas exactement**, c'est en rapport avec sa personnalité, ses modes de développement, ses traumatismes. (Chattam, *Prédateurs*, 2007).

(47) - Vous avez un client nommé Hans Brocation, dis-je à cet homme de bien il est masseur dans l'équipe du papier hygiénique Fafatrin. **Le patron de la crèche**

hausse les épaules. -C'est possible, avec ce qui m'est arrivé comme populo sur les côtelettes en fin de journée, vous pensez bien que je n'ai pu assimiler les noms. -on a reçu de la visite dans la soirée, dis-je. (Dard, *Béru-Béru*, 1970).

Cette récurrence stylistique peut aussi se présenter comme un substitut au dialogue (discours), quand les personnages font les gestes et se comportent d'une certaine manière, au lieu de parler ou répondre:

(48) Que me voulez-vous encore? - Avez-vous entendu parler d'un certain Jame Ledvise, Jeannot? **Il hausse les épaules et commence à se raser** la couenne à grandes raclées de faucheur de trèfle, tout en me défrimant dans la glace. (Dard, *Béru-Béru*, 1970).

3. Hausser les épaules comme motif

L'expression *hausser les épaules* peut être considérée comme motif stylistique. Cette construction est spécifique pour le genre policier. De plus, son emploi, plus ou moins intense peut relever du style individuel d'auteur. Ce motif a donc une fonction caractérisante. À part cela, il a aussi une fonction structurante, il peut jouer le rôle de marqueur d'organisation textuelle. Dans différents passages du texte, la construction *hausser les épaules* introduit le dialogue, ou sert à la description.

Par ailleurs, la récurrence de ce motif permet sa mémorisation. À la différence des expressions étudiées dans les chapitres 7 et 8, on peut constater qu'au sein de cette construction, il y a peu de possibilités de variations. Le verbe ne forme pas de paradigme avec d'autres verbes, l'expression ne subit pas l'extension à droite sur la préposition. Comme nous avons montré plus haut, les seules variations possibles, c'est la variation sur le déterminant ou l'ajout (ou la suppression) de l'adverbe. Néanmoins, cette structure peut être considérée comme un motif stylistique.

Conclusion

Nous avons analysé, à travers ce travail de recherche, quatre expressions spécifiques qui désignent des comportements dans le roman policier (POL). D'habitude, en lisant un thriller, un lecteur s'attend à trouver des expressions désignant le crime, les comportements caractéristiques pour un assassin, liés à la tentative de meurtre ou bien au assassinat. Néanmoins, l'approche quantitative fondée sur des critères de fréquence et de récurrence permet de formuler des observations guidées par les données, qui ne correspondent pas toujours à nos suppositions (l'approche quantitative révèle un autre phénomène plus surprenant). Grâce à l'approche *corpus-driven*, adoptée par les chercheurs menant des études sur la phraséologie stéréotypée de textes littéraires contemporains en langue française, et aux résultats de leurs observations sur lesquelles nous sommes basée, nous pouvons constater que les récurrences stylistiques désignant les comportements spécifiques, *lancer (jeter) un regard*, *hocher la tête*, *hausser les épaules* sont plutôt inattendues. Néanmoins, ils sont très spécifiques pour le sous-genre policier.

Par ailleurs, l'approche qualitative, cherchant à répondre aux questions *pourquoi?* et *comment?* nous a permis d'approfondir l'analyse des expressions récurrentes. Sur le plan syntaxique, nous avons classifié ces expressions comme correspondant à des collocations (*lancer un regard*, *hocher la tête*), des colligations [$V_{\text{aspectuel}}$ + PRÉP (*à/de*) + *hocher la tête*], des patrons lexicaux-syntaxiques (*lancer un regard* + ADJ), des motifs (*lancer un regard* + ADJ à N). L'analyse des expressions au niveau sémantique nous a permis de les classifier selon quelques dimensions, comme la polarité, l'aspect, la manifestation (ou bien selon leur contenu sémantique). Enfin, grâce à l'analyse sur le plan discursif, nous avons remarqué différentes fonctions des expressions (cadre stéréotypique du dialogue, la fonction structurante, la fonction caractérisante).

Suite à notre analyse, nous pouvons conclure, que c'est l'expression *lancer un regard* qui offre le plus de possibilités de variation. Cette construction peut subir des extensions sur l'axe syntagmatique (l'ajout ou la suppression de l'adjectif, la préposition), et en plus, elle présente plusieurs variations paradigmatiques (sur le verbe, l'adjectif, la préposition). Néanmoins, toutes les expressions analysées peuvent être classifiées comme des motifs stylistiques, ayant une fonction structurante dans le texte.

À notre sens, notre étude pourrait être prolongée aussi bien au niveau sémantique que syntaxique par une analyse contrastive de comportements spécifiques à travers les différents sous-genres. On pourrait mener une analyse contrastive en prenant en compte des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de voir si, par exemple, un regard lancé, hautement spécifique pour les personnages du roman policier, est aussi spécifique pour des protagonistes du roman sentimental? La question reste ouverte.

Bibliographie

- Anscombre, J.-C. (2005). Temps, aspect et agentivité, dans le domaine des adjectifs psychologiques. *Lidil* 32, 145-165.
- Baneyx, A., Malaisé, V., Charlet, J., Zweigenbaum, P. & Bachimont, B. (2005). Synergie entre analyse distributionnelle et patrons lexico-syntaxiques pour la construction d'ontologies différentielles. *Conférence TIA-2005, Rouen, 4 et 5 avril 2005*. Disponible en ligne sur <https://perso.limsi.fr/pz/FTPapiers/Baneyx_TIA2005.pdf> (consulté le 23 juin 2016).
- Bolly, C. (2010). Flou phraséologique, quasi-grammaticalisation et pseudo marqueurs de discours : un no man's land entre syntaxe et discours ? *Linx*, 62-63, 11-38. Disponible en ligne sur <<http://linx.revues.org/1356>> (consulté le 23 juin 2016).
- Cadiot, P., Furukawa, N. (2000). Présentation. *Langue française*, 127, 3-5.
- Combettes, B. (2005). Les constructions détachées comme cadres de discours. *Langue française*, 148, 31-44.
- Diwersy, S, Goossens, V., Grutschus, A., Kern, B., Kraif, O., Mielnikowa, E. & Novakova I. (2014). Traitement des lexies d'émotion dans les corpus et les applications d'EmoBase. *Corpus*, 13, 269-295.
- Diwersy, S. & Legallois, D. (à paraître). L'apport de la méthode des motifs aux analyses phraséologiques en discours.
- Dufays, J.-L. (2010). *Stéréotype et lecture*. Bruxelles: Peter Lang.
- Firth, J. (1957). *A Synopsis of Linguistic Theory. 1930-1955*. Oxford, OUP.
- Gledhill, C. & Frath, P. (2007). Collocation, phrasème, dénomination : vers une théorie de la créativité phraséologique. *La Linguistique*, 43(1). 65-90. Disponible en ligne sur <http://www.eila.univ-paris-diderot.fr/_media/user/christopher_gledhill/collocation_phraseme_denomination_gledhill_frath.pdf> (consulté le 23 juin 2016).
- Gonon, L., Kraif, O., Novakova, I., Piat, J. & Sorba, J. (2016). Sur la scène de crime... Enquête sur les enjeux linguistiques et stylistiques de motifs récurrents dans le « thriller » contemporain. *Communication au CMLF 2016, Tours, 6 juillet 2016*.
- Gross, G. (1996). *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Paris : Orphys.

- Hanks, P. (2004). *Corpus Pattern Analysis*. Disponible en ligne sur <http://www.euralex.org/elx_proceedings/Euralex2004/009_2004_V1_Patrick%20HANKS_Corpus%20pattern%20analysis.pdf>, (consulté le 23 juin 2016).
- Havu, E. & Pierrard, M. (s.d.). *Détachement et prédication seconde*. Disponible en ligne sur <<http://www.lattice.cnrs.fr/IMG/pdf/NeuphilolHavuPierrard.pdf>> (consulté le 23 juin 2016).
- Hoey, M. (2005). *Lexical priming: a New Theory of Words and Language*, Londres/New York: Routledge.
- Huston, F. & Francis, G. (2000). *Pattern Grammar: A corpus-driven approach to the lexical grammar of English*, Amsterdam/Philadelphie, Pays-Bas/PA: John Benjamins Publishing Company.
- Jespersen, O. (1917). *Negation in English and other languages*. Copenhagen: Publischer Kgl. Danske videnskabernes selskab.
- Jespersen, O. (1922[2007]). *Language: Its Nature and Development*. Londres/New York: Routledge.
- Kraif, O. & Diwersy, S. (2012). Le Lexicoscope: un outil pour l'étude de profils combinatoires et l'extraction. *Actes de la conférence conjointe JEP-TALN-RECITAL 2012* (vol. 2), 399-406. Disponible en ligne sur <<http://www.aclweb.org/anthology/F12-2033>> (consulté le 23 juin 2016).
- Kraif, O., Novakova, I. & Sorba, J. (2016). Constructions lexico-syntaxiques spécifiques dans le roman policier et la science fiction. *Lidil*, 53, 143-159.
- Laignelet, M., Kamel, M. & Aussenac-Gilles, N. (2011). Enrichir la notion de patron par la prise en compte de la structure textuelle - Application à la construction d'ontologie. *TALN 2011*, Montpellier, 27 juin – 1er juillet 2011. Disponible en ligne sur <http://www.atala.org/taln_archives/TALN/TALN-2011/taln-2011-court-041.pdf> (consulté le 23 juin 2016).
- Legallois, D. (2012). La colligation: autre nom de la collocation grammaticale ou autre logique de la relation mutuelle entre syntaxe et sémantique? *Corpus*, 11, 31-54.
- Lépinette, B. (2013). Les séries figées dans «Le traité de stylistique» de Charles Bally (1865-1947), *Synergies Espagne*, 6 - 2013, 55-7.
- Longrée, D. & Mellet, S. (2012). Asymétrie de la cooccurrence et contextualisation. Le rôle de la flexion casuelle dans la structuration des réseaux cooccurentiels d'un mot-pôle en latin. *Corpus*, 11. Disponible en ligne sur <<http://corpus.revues.org/2230>> (consulté le 23 juin 2016).

- Longrée, D. & Mellet, S. (2013). Le motif : une unité phraséologique englobante ? Étendre le champ de la phraséologie de la langue au discours. *Langages*, 189, 65-79.
- Louw, W. (2000). Contextual prosodic theory : bringing semantic prosodies to life. Dans C. Heffer and H. Sauntson (dir.) *Words in Context, A tribute to John Sinclair. On his Retirement*, Birmingham : University of Birmingham, 49-94.
- Louw, W. (1993). Irony in the text or insincerity in the writer ? The diagnostic potential of semantic prosodies. Dans M. Baker, G. Francis, E. Tognini-Bonelli (dir.), *Text and technology; in honour of John Sinclair*, Amsterdam : John Benjamins.
- Manser, M. (2012). État de l'art sur l'acquisition de relations sémantiques entre termes : contextualisation des relations de synonymie. *Actes de la conférence conjointe JEP-TALN-RECITAL 2012* (vol. 3), 163-175. Disponible en ligne sur <<http://www.aclweb.org/anthology/F12-3013>> (consulté le 23 juin 2016).
- Mellet, S. & Longrée, D. (2012). Légitimité d'une unité textométrique : le motif. Dans A. Dister, D. Longrée & G. Purnelle (dir.), *Actes des 11^e Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles - JADT 2012*, 716-728. Disponible en ligne sur <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01250517/document>> (consulté le 23 juin 2016).
- Messac, R. (1929). *Le « Detective Novel » et l'influence de la pensée scientifique*, Paris: Honoré Champion.
- Niziołek, M. (2013). Étude contrastive des routines discursives (conversationnelles) dans le roman policier: l'exemple des romans de Georges Simenon (la série «Maigret»). Dans T. Muryn, S. Mejri, W. Prażuch, I. Sfar (dir.), *La phraséologie entre langues et cultures. Structures, fonctionnements, discours*, Peter Lang, 161-169.
- Nølke, H. (1990). Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification. *Langue française*, 88, 12-27.
- Novakova, I. (2015). Les émotions entre lexique et discours. Dans A. Rabatel, A. Ferrara-Léturgie, & A. Léturgie (dir.), *La sémantique et ses interfaces*, Paris: Lambert-Lucas, 181-204.
- Novakova, I. & Tutin, A. (2009). Les émotions sont-elles comptables? Dans I. Novakova & A. Tutin (dir.), *Le lexique des émotions*, ELLUG, 65-79.
- Pecman, M. (2004). L'enjeu de la classification en phraséologie. *Actes du congrès EUROPHRAS 2004 Société européenne de phraséologie*, Université de Bâle, 26-29 août 2004 Baltmannsweiler : Schneider Hohengehren Verlag, 127-146. Disponible en ligne sur <https://e-edu.nbu.bg/pluginfile.php/334033/mod_resource/content/0/classification_en_phraseologie.pdf> (consulté le 12 mai 2016).

- Quiniou, S., Cellier, P., Charnois, T. & Legallois D. (2012). Fouille de données pour la stylistique : cas des motifs séquentiels émergents. *Journées Internationales d'Analyse Statistique des Données Textuelles (JADT'12), Juin 2012*, Liège, Belgique. .821-833. Disponible en ligne sur < <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00675586/document>> (consulté le 23 juin 2016).
- Ramisch, C. (2012). Une plate-forme générique et ouverte pour l'acquisition des expressions polylexicales. *Actes de la conférence conjointe JEP-TALN-RECITAL 2012*, (vol. 3), 137–149. Disponible en ligne sur < <http://www.aclweb.org/anthology/F12-3011>> (consulté le 23 juin 2016).
- Siepmann, D. (2015). A corpus-based investigation into key words and key patterns in post-war fiction. *Functions of Language*, 22(3), 362-399.
- Siepmann, D. (à paraître). Lexicologie et phraséologie du roman contemporain : quelques pistes pour le français et l'anglais. *Cahiers de lexicologie*.
- Sinclair, J. (1991). *Corpus, Concordance, and Collocation*, Oxford: Oxford University Press.
- Sinclair, J. (2004), *Reading Concordances. An Introduction.*, London: Longman.
- Sitri, F. & Tutin, A. (2016). Introduction. *Lidil*, 53, 5-18.
- Stewart, D. (2010). *Semantic Prosody: A Critical Evaluation*. Londres/New York: Routledge.
- Tutin, A. & Grossmann, F. (2002). Collocations régulières et irrégulières: esquisse de typologie du phénomène collocatif. *Revue française de linguistique appliquée*, 7(1), 7–25.
- Tutin, A. & Grossmann, F. (2005). Présentation. *Lidil*, 32, 5-20.
- Tutin, A. & Legallois, D. (2013). Présentation : Vers une extension du domaine de la phraséologie. *Langages*, 189, 3-25.
- Tutin, A. (2008). For an extended definition of lexical collocations. Dans E. Bernal & J. DeCesaris (dir.), *Proceedings of the XIIIth EURALEX International Congress*, Barcelone: IULA, 1453-1460. Disponible en ligne sur <http://www.euralex.org/proceedings-toc/euralex_2008/> (consulté le 23 juin 2016).
- Tutin, A. (2013). Les collocations lexicales : une relation essentiellement binaire définie par la relation prédicat-argument. *Langages*, 189, 47-63.
- Tutin, A., Novakova, I., Grossman, F. & Cavalla, C. (2006). Esquisse de typologie des noms d'affect à partir de leurs propriétés combinatoires. *Langue française*, 150, 32-49.

Sigles et abréviations utilisés

ARL :	arbre lexico-syntaxique récurrent
CLS:	construction lexico-syntaxique
LLR:	Log Likelihood Ratio
POL :	le sous-corpus policier
UP:	unité polylexicale
N:	nom
V:	verbe
ADJ:	adjectif
ADV:	adverbe
DÉT:	déterminant
PREP:	préposition
SA:	syntagme adjectival
SN	syntagme nominal
SPrép:	syntagme prépositionnel
SV:	syntagme verbal
ULE:	unité lexicale étendue

Table des illustrations

Figure 1 : Modèle dominant dans la classification des UP	14
Figure 2 : Lexicogramme relatif au pivot <i>regard</i> dans POL	40
Figure 3 : Exemple de l'arbre lexico-syntaxique dans le <i>Lexicoscope</i> : annotation syntaxique de le phrase.....	42
Figure 4 : Exemple du tableau dans le <i>Lexicoscope</i>	43
Figure 5 : Arbre lexico-syntaxique récurrent automatiquement extrait (<i>lancer un regard</i>).....	45
Figure 6 : La distribution de l'expression <i>lancer un regard</i> dans le sous-corpus POL	46
Figure 7 : Lexicogramme relatif au pivot <i>regard</i> dans POL	47
Figure 8 : Lexicogramme relatif au pivot <i>lancer</i> dans POL.....	48
Figure 9 : Arbre lexico-syntaxique récurrent automatiquement extrait (<i>hocher la tête</i>).....	58
Figure 10 : La dispersion de l'expression <i>hocher la tête</i> dans le corpus par auteur,	59
Figure 11 : Lexicogramme relatif au pivot <i>tête</i> dans POL	60
Figure 12 : Lexicogramme relatif au pivot <i>hocher</i> dans POL.....	60
Figure 13 : Arbre lexico-syntaxique récurrent automatiquement extrait (<i>hausser les épaules</i>).....	69
Figure 14 : La dispersion de l'expression <i>hausser les épaules</i> dans le corpus par autour	70
Figure 15 : Lexicogramme relatif au pivot <i>épaule</i> dans POL	71
Figure 16 : Lexicogramme relatif au pivot <i>hausser</i> dans POL	71
Tableau 1 : Les ouvrages constituant le sous-corpus POL.....	36
Tableau 2: ARL désignant les comportements spécifiques au sous-corpus POL	40
Tableau 3: La distribution de l'expression <i>lancer un regard</i> dans le sous-corpus POL.....	44
Tableau 4: Les adjectifs qualificatifs qui coapparaissent avec la construction <i>lancer un regard</i>	48
Tableau 5: Les prépositions coapparaissant avec la construction <i>lancer un regard</i>	50
Tableau 6: Les paradigmes du verbe <i>lancer</i> (nombre d'occurrences dans le sous-corpus POL).....	51
Tableau 7: Les adjectifs qui coapparaissent avec a construction <i>jeter un regard</i>	54
Tableau 8: Les prépositions qui coapparaissent avec les expressions <i>lancer un regard</i> et <i>jeter un regard</i>	55
Tableau 9: La distribution de l'expressions <i>hocher la tête</i> dans le sous-corpus POL.....	57
Tableau 10: Les paradigmes du verbe <i>hocher</i>	64
Tableau 11: La distribution de l'expression <i>hausser les épaules</i> dans le corpus.....	68

Table des annexes

Annexe 1 Les adjectifs qui coapparaissent avec les expressions <i>jeter un regard</i> et <i>lancer un regard</i>	85
Annexe 2 Les structures adverbiales qui coapparaissent avec l'expression <i>hocher la tête</i>	88
Annexe 3 Les structures qui coapparaissent avec la construction <i>hausser les épaules</i>	90

Annexe 1
Les adjectifs qui coapparaissent avec les expressions *jeter un regard* et *lancer un regard*

Adjectif	Dimension	Nombre total d'occurrences	Nombre d'occurrences par expression	
			Lancer un regard	Jeter un regard
	<u>ASPECT</u>			
bref	Aspect	22	8	14
rapide	Aspect	9	1	8
dernier	Aspect	4	2	2
nouveau	Aspect	4	1	3
furtif	Aspect	2	1	1
long	Aspect	2	1	1
autre	Aspect	1		1
lapidaire	Aspect	1	1	
très long	Aspect	1		1
	<u>INTENSITÉ (+/-)</u>			
froid	Intensité +	1	1	
glacial	Intensité +	3	2	1
perçant	Intensité +	1		1
	<u>MANIFESTATION</u>			
circulaire	Manifestation	17	10	7
désolé	Manifestation	3		3
entendu	Manifestation	3	3	
étonné	Manifestation	3	2	1
horrifié	Manifestation	3	3	
interrogateur	Manifestation	3	2	1
interrogatif	Manifestation	3	1	2
affolé	Manifestation	2		2
agacé	Manifestation	2	2	
aigu	Manifestation	2	1	1
de biais	Manifestation	2	2	
de reproche	Manifestation	2	2	
distrain	Manifestation	2		2
incrédule	Manifestation	2	1	1
interloqué	Manifestation	2	2	
souçonneux	Manifestation	2		2

Adjectif	Dimension	Nombre total d'occurrences	Nombre d'occurrences par expression	
			Lancer un regard	Jeter un regard
stupéfait	Manifestation	2	2	
vide	Manifestation	2	2	
abattu	Manifestation	1		1
atterré	Manifestation	1		1
dégoûté	Manifestation	1	1	
détaché	Manifestation	1		1
dilaté	Manifestation	1	1	
éberlué	Manifestation	1	1	
effrayé	Manifestation	1	1	
égrillard	Manifestation	1		1
embarrassé	Manifestation	1		1
empreint de respect	Manifestation	1		1
éperdu d'adoration	Manifestation	1		1
étrange	Manifestation	1		1
furieux	Manifestation/ Intensité +/ Polarité -	1	1	
grave	Manifestation	1	1	
hésitant	Manifestation	1	1	
implorant	Manifestation	1		1
incertain	Manifestation	1	1	
inquisiteur	Manifestation	1		1
mélancolique	Manifestation	1		1
plein d'admiration	Manifestation	1		1
réprobateur	Manifestation	1	1	
résigné	Manifestation	2	1	1
sceptique	Manifestation	1	1	
sidéré	Manifestation	1		1
songeur	Manifestation	1		1
soucieux	manifestation	1		1
surpris	Manifestation	1	1	
tétanisé	Manifestation / Intensité +	1	1	
trionphant	Manifestation	1	1	
vulnérable	Manifestation	1		1
	POLARITÉ (+/-)			
craintif	Polarité -	1	1	
inquiet	Polarité-	2		2

Adjectif	Dimension	Nombre total d'occurrences	Nombre d'occurrences par expression	
			Lancer un regard	Jeter un regard
mauvais	Polarité -	6	4	2
noir	Polarité -	4	4	
haineux	Polarité -	3	1	2
anxieux	Polarité -	2		2
désespéré	Polarité -	2	1	1
méfiant	Polarité -	2	2	
contrarié	Polarité -	1		1
de rancune	Polarité -	1		1
morne	Polarité -	1	1	
crispé	Polarité -	1	1	
peu aimable	Polarité -	1		1
peu amène	Polarité -	1	1	
plein de regret	Polarité -	1		1
terrible	Polarité -	1		1
triste	Polarité -	1		1
venimeux	Polarité -	1		1
courroucé	Polarité - / Intensité +	1		1
furibond	Polarité -/ intensité +/ manifestation	1		1
acide	Polarité -/ Intensité +/ Manifestation	1		1
admiratif	Polarité +	1	1	
candide	Polarité +	1		1
confiant	Polarité +	1	1	
d'intelligence	Polarité +	1	1	

Annexe 2
Les structures adverbiales qui coapparaissent avec l'expression *hocher la tête*

Structure adverbiale	Nombre total d'occurrences	Nombre d'occurrences par auteur														
		Aubert	Bannel	Brussolo	Chattam	Dard	Follett	Grangé	Grisham	Halter	Lemaitre	Macouis	Mauwls	Parot	Simenon	Vargas
lentement	19				14			4	1							
doucement	8				5					3						
vigoureusement	8				5				2					1		
sombrement	4				4											
affirmativement	3			1				1							1	
imperceptiblement	3				1					1						1
pensif	3		1					1		1						
distraitement	2				2				2							
gravement	2							1								1
mollement	2				2											
tristement	2				1											1
en silence	2													1		1
sans grande conviction	2				2											
impressionné	2		2													
péniblement	1				1											
poliment	1	1														
simplement	1															1
souvent	1															1
vaguement	1							1								
docilement	1				1											
légèrement	1							1								
négativement	1													1		
avec certitude	1				1											
avec compassion	1							1								
avec dérision	1				1											
avec désolation	1	1														
avec entrain	1				1											
avec gravité	1															1
avec joie	1				1											
avec mélancolie	1				1											
avec un peu	1													1		

Structure adverbiale	Nombre total d'occurrences	Nombre d'occurrences par auteur														
		Aubert	Bannel	Brussolo	Chattam	Dard	Follett	Grangé	Grisham	Halter	Lemaitre	Macouis	Mauwls	Parot	Simenon	Vargas
d'impatience																
avec une grimace fatiguée	1									1						
avec une manière de sourire	1													1		
avec véhémence	1													1		
d'un air attristé	1													1		
d'un air craintif et haineux	1							1								
d'un air détendu	1					1										
d'un air las	1									1						
d'un air stupide	1														1	
l'air absent	1							1								
l'air de dire : « Ce n'est pas possible. »	1									1						
l'air grave	1				1											
l'air réfléchi	1													1		
l'air satisfait	1													1		
sans comprendre	1															1
en signe d'approbation	1		1													
à peine	1									1						
au grand désespoir	1													1		
dans une attitude entendue	1				1											
de satisfaction	1									1						
amusé	1				1											
incrédule	1									1						
mal à l'aise	1															1
mécontent	1					1										
ravi	1									1						
tendue	1															1
en petits mouvements nerveux	1							1								
En signe d'assentiment	1							1								

Annexe 3
Les structures qui coapparaissent avec la construction *hausser les épaules*

	Nom bre total d'occ urren ces	Nombre d'occurrences par auteur														
		Aubert	Bannel	Brussolo	Chattam	Dard	Follett	Grangé	Grisham	Halter	Lemaitre	Macouis	Mauwls	Parot	Simenon	Vargas
découragé	1															1
froissé	1															1
sceptique	1															1
confus	1				1											
peu convaincu	1				1											
imperceptibl ement	1								1							
timidement	1				1											
d'un air fataliste	2				2											
l'air déçu	1				1											
avec insouciance	1						1									
avec un sourire vague	1															1
sans répondre	1															1
en signe de dépit	1				1											
indifférent	1						1									
réfléchissant	1				1											
de nouveau	1															1
une nouvelle fois	1															1

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire	6
Introduction	7
PARTIE 1 - CADRE THEORIQUE.....	9
CHAPITRE 1. LA NOTION D'UNITE POLYLEXICALE	10
CHAPITRE 2. LA NOTION DE COLLOCATION.....	15
CHAPITRE 3. LA NOTION DE COLLIGATION.....	22
CHAPITRE 4. LA NOTION DE MOTIF	25
CHAPITRE 5. LA NOTION DE PATRON LEXICO-SYNTAXIQUE	32
PARTIE 2 - CORPUS ET METHODOLOGIE D'EXTRACTION DES DONNEES	36
CHAPITRE 6. LE CORPUS	37
CHAPITRE 7. LA METHODOLOGIE DE LA COLLECTE DES DONNEES ET DE L'ANALYSE	39
PARTIE 3 - LES RESULTATS ET L'ANALYSE DES CONSTRUCTIONS.....	44
CHAPITRE 8. LES EXPRESSIONS <i>LANCER UN REGARD</i> ET <i>JETER UN REGARD</i>	45
1. L'analyse de l'expression lancer un regard	45
1.1. L'attraction mutuelle préférentielle entre le verbe lancer et le nom regard	47
2. Les variations au sein de l'expression	49
2.1. La variation sur l'adjectif.....	49
2.2. La variation sur la préposition.....	51
2.3. La variation sur le verbe.....	52
2.4. L'analyse discursive de la construction lancer un regard.....	53
3. L'expression jeter un regard	55
4. « Lancer un regard » comme motif.....	56
CHAPITRE 9. L'EXPRESSION <i>HOCHER LA TETE</i>	58
1. L'analyse de l'expression hocher la tête	58
1.1. L'attraction mutuelle préférentielle entre le verbe hocher et le nom tête	59
2. Les variations au sein de l'expression	61
2.1. La variation sur le déterminant.....	61
2.2. La variation sur l'adverbe.....	61
2.3. La variation sur l'adjectif.....	63
2.4. La construction « hocher la tête » comme un constituant de la colligation	64
2.5. La variation sur l'axe paradigmatique (le cas du verbe)	65
2.6. Analyse discursive de la construction hocher la tête	66
3. Hocher la tête comme motif	67
CHAPITRE 10. L'EXPRESSION <i>HAUSSER LES EPAULES</i>	69
1. L'analyse de l'expression hausser les épaules	69
1.1. L'attraction mutuelle préférentielle entre le verbe hausser et le nom épaule	70
2. Les variations au sein de l'expression hausser les épaules.....	72
2.1. La variation sur le déterminant.....	72
2.2. La variation sur le verbe.....	72
2.3. La variation sur l'adjectif et les structures adverbiales	73
2.4. Analyse discursive de la construction hausser les épaules.	74
3. Hausser les épaules comme motif	75
Conclusion.....	76
Bibliographie.....	78
Sigles et abréviations utilisés.....	82
Table des illustrations.....	83

Table des annexes.....	84
Table des matières.....	91

MOTS-CLÉS : phraséologie, motif, comportement, roman policier, patron lexico-syntaxique, fréquence

RÉSUMÉ

Le présent mémoire a pour objectif de mener une analyse quantitative et qualitative des expressions décrivant les comportements spécifiques des personnages dans le roman policier. Il s'agit ici des expressions dont la récurrence est significative sur un plan statistique. Une fois les constructions spécifiques repérés, on procède à l'identification des *motifs* récurrents autour de ces expressions en procédant à des observations sur les extensions à gauche et à droite des expressions sur le plan syntagmatique, ainsi que les variations sur le plan paradigmatique de ces motifs. Selon les différents éléments qui accompagnent la construction analysée, nous essayons de les classer comme des collocations, colligations, motifs, des patrons lexico-syntaxiques. Puis, les expressions sont analysées sur le plan sémantique, syntaxique et pragmatique.

KEYWORDS : phraseology, crime novel, behavior, pattern, recurrence, colligation

ABSTRACT

This master's thesis aims to carry out a quantitative and qualitative analysis of expressions describing specific behaviors of the characters in the crime novel. It is the expressions which recurrence is statistically significant. Once the specific structures detected, we proceed to identify recurring patterns associated with these expressions by making observations concerning the extensions on the phrase level as well as the variations on the paradigmatic level. Depending on the different elements that accompany the structures, we try to classify them as collocations, colligations, patterns. Finally, the expressions are analyzed on the semantic, syntactic and pragmatic levels.

